

**EVALUATION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR
DES PECHES A L'ECONOMIE GABONAISE**

Désiré MABOUNDA

*Planificateur Economiste, Direction de la Planification
Générale, maboundad@yahoo.fr*

Jean Jacques ONDO MEGNE

*Statisticien Economiste, Direction de la Comptabilité
Nationale, jondomegne@yahoo.fr*

Guy Anicet RERAMBYATH

*Spécialiste des pêches, Direction Générale des Pêches et
de l'Aquaculture, rrerambyath@yahoo.fr*

Libreville, Juin 2005

LISTE DES ACRONYMES

AFRISTAT	: Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CI	: Consommation Intermédiaire
COMHAFAT	: Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Riverains de l'Océan Atlantique
COPACE	: Commission des Pêches de l'Atlantique Centre Est
COREP	: Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée
DA	: Direction de l'Aquaculture
DCN	: Direction de la Comptabilité Nationale
DGPA	: Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture
DGSEE	: Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques
DPA	: Direction des Pêches Artisanales
DPG	: Direction de la Planification Générale
DPI	: Direction des Pêches Industrielles
DRCS	: Direction de la Réglementation, du Contrôle et de la Surveillance
DSF	: Déclarations Statistiques et Fiscales
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBCF	: Formation Brute du Capital Fixe
ICCAT	: Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique
IDH	: Indice de Développement Humain
IPC	: Indice des Prix à la Consommation
PIB	: Produit Intérieur Brut
PMEDP	: Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
SCN	: Système de la Comptabilité Nationale
ZEE	: Zone Economique Exclusive

TABLE DE MATIERES

I. INTRODUCTION.....	6
II. LE SECTEUR DE LA PECHE AU GABON	7
2.1 Les atouts naturels	8
2.1.1 Les eaux et les ressources halieutiques	8
2.1.2 La mangrove.....	9
2.2 Exploitation des ressources halieutiques.....	9
2.2.1 La pêche industrielle	10
2.2.2 La pêche artisanale maritime.....	10
2.2.3 La pêche continentale.....	11
2.3 La politique du Gouvernement en matière de pêche	11
2.4 Transformation et commercialisation du poisson.....	12
III. ANALYSE DU SYSTEME DE PRODUCTION.....	13
DES COMPTES NATIONAUX.....	13
3.1 La difficile prise en compte du secteur primaire non organisé dans les comptes de la Nation.....	13
3.2 La rénovation des méthodes d'élaboration des comptes	14
3.3 Le choix de l'année de référence.....	14
3.4 Analyse critique des informations de base sur le secteur des pêches	15
<u>3.4.1</u> Analyse critique des données de production.....	17
<u>3.4.2</u> Analyse critique des données sur la transformation.....	19
IV. EVALUATION DE LA VALEUR AJOUTEE DANS	20
LA PECHE.....	20
4.1 La production	20
4.2 Le processus de transformation	23
4.3 La commercialisation	26
IV. CONTRIBUTION DE LA PECHE A L'ECONOMIE.....	26
GABONAISE.....	27
5.1 Contribution au PIB.....	27
5.2 La sécurité alimentaire	28
5.2.1 Production domestique.....	28
5.2.2 Exportations	29
5.2.3 Importations	30
5.2.4 Disponibilité apparente	31
5.2.5 Consommation annuelle per-capita.....	31
5.3 Les emplois dans la pêche	32
5.3.1 La pêche industrielle	32
5.3.2 La pêche artisanale maritime.....	32
5.3.3 La pêche artisanale continentale	32
5.3.4 Les autres emplois liés à la pêche	33
5.4 La richesse nationale.....	33
5.4.1 Investissements annuels dans la pêche.....	33
5.4.2 La balance commerciale des produits de la pêche	37
5.4.3 Contributions au budget de l'Etat.....	38
5.4.4 Contribution au budget des collectivités locales.....	38
5.4.5 Contribution au développement local et à la lutte contre la pauvreté	39

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	39
6.1 Conclusions	39
6.2 Recommandations	40
BIBLIOGRAPHIE	41

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 :** Potentiel des Ressources Halieutiques
- Tableau 2 :** Captures réalisées de 1997 - 2003
- Tableau 3 :** Engins de pêche utilisés en 2003
- Tableau 4 :** Exportations et Importations des Produits de la Pêche en 2003
- Tableau 5 :** Production nationale en produits halieutiques pour l'année 2001
- Tableau 6 :** Passage du prix moyen à la consommation au prix à la production en 2001
- Tableau 7 :** Production nationale en produits halieutiques valorisée par la DCN en 2001
- Tableau 8 :** Niveau des consommations intermédiaires par type de pêche en 2001
- Tableau 9 :** Valeur ajoutée à la production de la pêche en 2001
- Tableau 10 :** Investissement annuel pour la construction d'un fumoir
- Tableau 11 :** Présentation des charges annuelles relatives au fonctionnement d'un fumoir
- Tableau 12 :** Valeur ajoutée à la transformation des produits de la pêche en 2001
- Tableau 13 :** Valeur ajoutée à la commercialisation en 2001
- Tableau 14 :** Contribution de la pêche à la formation du PIB en 2001
- Tableau 15 :** Contribution de la branche agriculture au sens large à la formation du PIB depuis 1996.
- Tableau 16 :** Evolution de la production en valeur de la branche agriculture au sens large depuis 1996
- Tableau 17 :** Contribution de la pêche artisanale à la formation du PIB en 2001
- Tableau 18 :** Production en volume de produits halieutiques en 2001
- Tableau 19 :** Exportations en volume de produits halieutiques en 2001
- Tableau 20 :** Exportations en volume du poisson fumé
- Tableau 21 :** Importations en volume de produits halieutiques en 2001
- Tableau 22 :** Disponibilité apparente en produits halieutiques en 2001
- Tableau 23 :** Production en volume de produits halieutiques en 2001
- Tableau 24 :** Emplois créés dans la pêche en 2001
- Tableau 25 :** Investissement selon le type d'unité de pêche artisanale maritime motorisée en 2001
- Tableau 26 :** Investissement selon le type d'unité de pêche artisanale maritime non motorisée en 2001
- Tableau 27 :** Investissement selon le type d'unité de pêche artisanale continentale en 2001
- Tableau 28 :** Investissement total annuel en matériel de pêche en 2001
- Tableau 29 :** Autres investissements annuels en infrastructures en terre en 2001
- Tableau 30 :** Investissement annuel dans le secteur de la pêche en 2001
- Tableau 31 :** Balance commerciale en 2001 des produits de la pêche au Gabon
- Tableau 32 :** Taxes générées par les produits de la pêche en 2001
- Tableau 33 :** Contributions du secteur de la pêche aux finances publiques en 2001

I. INTRODUCTION

Le Gabon s'étend sur une superficie de 267.667 km² dont les 2/3 sont recouvertes de forêts. Le pays connaît deux grandes saisons parfaitement distinctes : une saison sèche et une saison des pluies. Ayant un climat de type équatorial chaud et humide, le Gabon présente trois (3) grandes formations agro écologiques : la forêt, la savane et le littoral. Sur les 26,8 millions d'hectares de superficie, 20 millions sont classés en forêts ou savanes (75% de la superficie) et le reste est classé en terrains agricoles pour les besoins des cultures et des pâturages. Quant à la façade maritime, elle s'étend sur 800 km de long et est associée à des nombreux cours d'eau d'une superficie globale de 10.000 km², constituant ainsi des réserves halieutiques maritimes et continentales estimées respectivement à 210.000 tonnes et 24.000 tonnes¹.

L'économie gabonaise s'appuie sur le secteur pétrolier qui représentait en 2002, 48% du PIB, 75% des revenus d'exportation et 55% des revenus fiscaux pour 13,4% seulement de main d'œuvre occupée². Elle est caractérisée par sa faible diversification et sa forte dépendance de l'extérieur, avec un niveau élevé des dépenses publiques et un fort taux d'endettement.

L'exploitation forestière et l'extraction minière (manganèse) constituent les 2^{ème} et 3^{ème} grands piliers de l'économie avec respectivement en volume produit 2.825.000 m³ et en minerai produit 1.856.000 tonnes. Cette dépendance structurelle vis-à-vis du pétrole est à l'origine de la faiblesse de l'économie gabonaise. En 2002, le secteur primaire (forêt, agriculture) constituait environ 7,8% du PIB et occupait près de 65% de la main d'œuvre. Le taux de croissance du PIB du secteur agricole en volume est en régression au cours des dernières années. Il passe de 3,5% en 2001 à 2,2% en 2002. La forêt à elle seule, participe à hauteur de 5% du PIB et emploie 30% de la population active du secteur privé³.

Avec un revenu par habitant de 6.590 \$.US en parité au prix d'achat de 2002, le Gabon se classe parmi les pays à revenu intermédiaire. Mais les indicateurs sociaux sont à peine meilleurs que ceux du reste de l'Afrique. Ainsi, avec un indice de développement humain (IDH) de 0,648, le Gabon occupe la 122^{ième} place sur 177 pays en 2004 selon le rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). L'insécurité alimentaire touche de nombreux citoyens dont 20 à 21% vivent en dessous du seuil de pauvreté absolue (29.000 F.CFA ou 40 \$US par mois et par personne).

L'activité de pêche est organisée conformément aux dispositions de la loi n°1/82 du 22 juillet 1982. Toutefois, une nouvelle réglementation est en cours de validation au niveau du Parlement sous forme d'une loi portant Code des pêches et l'aquaculture. Ce code met l'accent sur : (i) la gestion durable des ressources, (ii) la protection des ressources et (iii) la promotion économique du secteur. La réglementation actuelle réserve les zones situées dans les trois (3) milles nautiques à la pêche artisanale maritime. Au vu du potentiel important dont dispose ce secteur, il apparaît comme l'un des secteurs stratégiques pour la diversification de l'économie nationale.

Ainsi, lors du lancement officiel du Projet Pilote 2 « Aménagement participatif des pêches en zones côtières » organisé à Libreville en octobre 2003), le Gabon, à l'instar des

¹ Loi de Développement et d'Aménagement du Territoire (LDAT), p : 85.

² Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté Intérimaire (DSRP-I), p : 09

³ Programme National des Investissements à Moyen Terme (PNIMT) du NEPAD-PDDAA, version provisoire, p : 4

autres pays participant à ce projet a souligné le manque de connaissances sur la contribution, actuelle et potentielle des pêches artisanales dans l'économie nationale. Cela constitue l'une des raisons majeures, expliquant la faible prise en compte des pêches artisanales dans les politiques de développement socio-économique du pays.

Dès lors, il est apparu nécessaire de promouvoir des initiatives visant à évaluer, même de manière approximative, les performances économiques et sociales de la pêche artisanale dans les pays participant au Programme pour des Moyens d'Existence Durables (PMEDP), sur cette base, informer les décideurs politiques à tous les niveaux à l'aide de stratégies et d'outils de communication adaptés.

C'est dans ce contexte que le PMEDP a initié la présente étude dans les pays participant au projet pilote 2 qui couvre le Congo, le Gabon, la Guinée et la Mauritanie pour évaluer la contribution de la pêche artisanale à l'économie nationale axée sur la diversification de celle-ci.

Les principaux objectifs assignés à cette étude sont :

- Evaluer la contribution économique et sociale de la pêche pour informer les décideurs politiques sur ce rôle.
- Développer la synergie entre la Direction Générale des Ressources Halieutiques (ex Direction des Pêches) et l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), structure chargée d'élaborer les comptes nationaux de la pêche.
- Formuler des propositions en vue d'améliorer le guide méthodologique proposé par le PMEDP pour évaluer la contribution économique et sociale de la pêche aux moyens d'existence durables et à la réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest et du Centre.

L'étude a été réalisée par une équipe de trois personnes : un planificateur économiste de la Direction de la Planification Générale (Chef d'équipe), un spécialiste des pêches de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture, un statisticien économiste de la Direction de la Comptabilité Nationale.

La démarche méthodologique adoptée s'inspire du guide proposé par le PMEDP, ce qui a permis à l'équipe de passer en revue les étapes suivantes :

- Identification des indicateurs et des données nécessaires ;
- Collecte des données ;
- Elaboration et analyse des indicateurs sur la base de la méthode utilisée par la Comptabilité Nationale et du guide méthodologique proposé par le PMEDP ;
- Analyse du système de production de statistiques sur le secteur de la pêche ;
- Formulation des propositions d'amélioration de la production des données de base et du guide méthodologique d'évaluation de la contribution de la pêche à l'économie.

II. LE SECTEUR DE LA PECHE AU GABON

2.1 Les atouts naturels

2.1.1 Les eaux et les ressources halieutiques

Le Gabon compte environ 800 km de façade maritime et 10.000 km² de cours d'eau, de lacs ou de lagunes (bassin de l'Ogooué principalement). Le plateau continental, avec des fonds de moins de 200 m de profondeur et dont les activités concernent aussi bien les bateaux de pêche industrielle que les pirogues motorisées de la pêche artisanale couvre environ 40.600 km². La ZEE (Zone Economique Exclusive) a une superficie de 213.000 km² et est bordée par les eaux de la Guinée Equatoriale, de Sao Tomé et Príncipe, et du Congo⁴.

Les eaux continentales représentent quelques 2.000 km² et peuvent être divisées en trois catégories, (i) les lagunes (eaux saumâtres), (ii) les lacs et (iii) les rivières. Un grand nombre de lagunes telles que la *Nkomi*, l'*Iguéla*, la *Ndogo* et la *Banio* font l'objet d'une activité de pêche artisanale notable. A l'intérieur du pays, il s'exerce également une activité de pêche artisanale notamment dans les lacs comme ceux d'*Onangué*, d'*Azingo*, et de *Mandjé* et ainsi que dans les fleuves comme l'*Ogooué* et ses affluents.

La productivité des eaux marines gabonaises est assez forte au sud du Cap Lopez (Port-Gentil) qui marque la limite des eaux froides et riches provenant du système du courant de Benguela, où abondent les petits pélagiques et celles plus chaudes du Golfe de Guinée, favorables à la pêche des grands pélagiques (thons). Les potentiels de captures, dont les estimations diffèrent selon les auteurs, restent dans l'ensemble faibles. La campagne d'évaluation sur les sardinelles de la DGPA avec le concours de la FAO de 2004⁵ estime le potentiel d'espèces pélagiques à 153.000 tonnes alors que la biomasse globale pour les espèces démersales s'élèverait à 312.481,669 tonnes⁶.

En attendant la publication officielle des résultats des dernières évaluations des ressources dans la ZEE gabonaise, le tableau 1 ci-après résume le potentiel des ressources halieutiques. Cette évaluation date de 1995 et malgré la baisse considérable des stocks constatée dans la zone nord du Cap Lopez, les dernières évaluations montrent que la zone sud du Gabon, en dépit des conditions difficiles à la pêche chalutière, est reconnue riche en ressources halieutiques et est exploitée en grande partie par la pêche industrielle. Par ailleurs, les stocks d'eaux douces demeurent méconnus en dehors de quelques espèces très prisées par les populations locales (*Tilapia*, *machoirons*, *Yara*).

Tableau 1 : Potentiel des ressources halieutiques

Espèces	Potentiel des ressources (en tonnes)
Petits pélagiques	230.000
Démersaux	140.000
Thonidés (*)	550.000
Crevettes	2.000
Langoustes	1.500

Source: DGPA (en 1995, l'évaluation des stocks de crevettes n'a concerné que le plateau continental)

(*) Cette espèce concerne la totalité du potentiel sous régional.

⁴ LDAT, p : 86

⁵ Résultats de la dernière évaluation de la biomasse globale de 2004. (non officielles)

⁶ Campagne d'évaluation des demersales, faite par la Coopération espagnole en novembre décembre 2002.

Toutefois, ces chiffres ne peuvent être comparés directement aux statistiques de pêche pour définir un potentiel de développement car de nombreuses espèces ne sont pas industriellement exploitables et la ressource connaît de fortes variations inter-annuelles (petits pélagiques). La dernière évaluation des démersaux en 2004 (non encore officielle) montre que les stocks au sud du Cap Lopez sont intacts, même si la zone nord devait être mise en repos à cause des signes de surexploitation.

Même si des signes d'une surexploitation de certaines espèces, notamment dans la zone nord du Cap Lopez, sont apparents, il resterait néanmoins une marge de croissance de tant en pêche industrielle qu'en pêche artisanale à valoriser dans le cadre d'une politique de redéploiement de l'effort de pêche comme le montrent les derniers résultats de la campagne d'évaluation des stocks.

Les grands pélagiques, ainsi que les crevettes profondes et les céphalopodes sont exploités sur une base saisonnière dans le cadre des accords des pêches (avec l'UE et le Japon). Aucun des navires concernés (senneurs, palangriers et chalutiers congélateurs) ne débarque dans les ports gabonais, ces derniers ne sont d'ailleurs pas en mesure de leur fournir l'ensemble des services nécessaires.

2.1.2 La mangrove

La mangrove fait partie au même rang que la savane, les marécages ouverts, auxquels on ajoute les espaces occupés par les hommes du domaine non forestier et qui constitue les 15% de la couverture nationale (les 85% concerne la forêt).

Elle est dite amphibie, car elle est établie sur des terrains qui connaissent chaque jour, et de manière alternative, des périodes d'émersion et d'immersion. C'est une formation végétale côtière.

A ces conditions particulières, seuls quelques palétuviers ont pu s'adapter : *Rhizophora racemosa*, *R. harrisonii*, *Avicennia africana*, *Laguncularia racemosa* et *Conocarpus erectus*. A côté de ces espèces arborescentes, il y a des herbacées qui caractérisent aussi la mangrove telles : *Paspalum vaginatum* et *Acrostichum aureum*.

Ces zones de transition avec la forêt dense voisine, en eaux saumâtres, constituent l'habitat préféré de *Pandanus candelabrum* et d'un petit palmier épineux, *Phoenix reclinata*.

2.2 Exploitation des ressources halieutiques

Au Gabon, la pêche se divise en trois (3) catégories : (i) la pêche industrielle, (ii) la pêche artisanale maritime et (iii) la pêche continentale. A cela s'ajoute l'aquaculture. Comme l'indique le tableau 2, les captures totales réalisées en 2003 s'élevaient à 44.854 tonnes.

Tableau 2 : Captures réalisées de 1997 à 2003

Unité: tonne métrique

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Pêche industrielle	10.431	13.964	11.384	11.732	9.481	10.964	12.493
P. artisanale maritime	24.843	30.645	29.200	24.900	23.496	20.509	22.781
Pêche continentale	9.442	9.442	10.000	10.838	8.943	9.400	9.500
Aquaculture	57	57	558	558	102	73	80
Total	44.773	54.108	51.142	48.028	42.022	40.946	44.854

Source: DGPA

2.2.1 La pêche industrielle

La pêche industrielle maritime a débarqué environ 28% du total des captures en 2003 soit 12.493 tonnes. Soixante treize (73) bateaux font la pêche au chalut de fond, au chalut à crevettes, à la palangre et au filet maillant encerclant. La flottille locale est constituée à la fois des navires battant pavillon gabonais et ceux battant pavillons étrangers. En outre, il a été enregistré une baisse de la flottille qui est passée de 87 navires en 2002 à 73 en 2003 puis à 67 en 2004 dont 26 gabonais et 41 étrangers parmi lesquels 21 sont basés au Gabon (source DGPA).

Tous ces navires opèrent dans les 200 miles marins de la Zone Economique Exclusive gabonaise, sur la base des accords de pêche. L'accord de pêche entre le Gabon et le Japon a été signé en 2000 et concerne des palangriers.

La production de la pêche industrielle maritime n'est pas assez diversifiée du fait de la vétusté et des limites techniques de l'outil de production. Elle est encore largement dominée par les étrangers, principalement coréens, chinois et européens. Cette domination est due aux difficultés de financement des investissements très lourds pour les nationaux et au manque de main d'œuvre qualifiée. La flotte de pêche a du mal à se développer sous pavillon gabonais, pour les raisons suivantes :

- le tarif extérieur commun de la CEMAC pour le matériel de pêche et navires ;
- les coûts des services et consommables très élevés et les avantages consentis au pavillon gabonais jugés insuffisants pour compenser le surcoût fiscal.

Par ailleurs, il n'existe pas actuellement une structure officielle de représentation des armateurs. En revanche, le syndicat des armateurs dénommé « Groupement des Armateurs » déjà en activité, est en cours de légalisation.

2.2.2 La pêche artisanale maritime

En 2003, la pêche artisanale maritime a réalisé 51% des captures totales soit 22.781 tonnes contre 22.862,6 tonnes en 2004. Le petit pélagique appelé Bonga (*Ethmalosa fimbriata*), est l'espèce la plus capturée, sa production représente plus de la moitié des débarquements totaux.

Avec 1.564 pirogues, dont 1.178 sont motorisées (75%) pour 5.000 pêcheurs, ce sous-secteur est un générateur d'emplois. On y dénombre 1.658 engins de pêche pouvant être répartis entre dix (10) catégories (DGPH) :

Si les équipages des pirogues sont le plus souvent d'origine étrangère (80%), les propriétaires de matériel de pêche sont majoritairement gabonais. Malgré des tentatives d'organisation par la mise en place des centres d'appui à la pêche artisanale qui visent à valoriser les productions de ce sous secteur, les activités restent plus ou moins dans l'informel, du fait des sites encore peu accessibles mais bien structurés au plan ethnique.

La production n'est pas assez diversifiée et la pêche reste généralement cantonnée dans les estuaires et les lagunes. Cette situation s'explique par le fait que les pirogues ne sont ni suffisamment autonomes, ni équipées pour des pêches autres que de proximité.

Tableau 3 : Engins de pêche utilisés en 2003

Noms des engins de pêche	Effectif
Filets maillants de fond	265
Filets maillants de surface	440
Filets à sardines	274
Filets à crustacées	34
Sennes tournantes	18
Sennes de plage	44
Lignes de fond	321
Lignes à main	62
Epervier	133
Bambous	67
Total	1.658

Source: DGPA

2.2.3 La pêche continentale

Les débarquements en pêche continentale représentaient un peu plus de 21% des captures totales en 2003 soit 9.500 tonnes contre 9 640,5 tonnes en 2004. La pêche continentale se fait dans les lagunes, les lacs et les rivières avec environ 3.500 pêcheurs majoritairement gabonais, qui arment une flottille de 1.842 pirogues, dont une faible partie (278, soit 15%) est motorisée. Le *Tilapia* et le *machoiron* sont les espèces commerciales les plus importantes en pêche continentale.

Au regard des possibilités offertes par le réseau hydrographique du pays, cette situation traduit vraisemblablement une relative sous-exploitation, principalement due :

- à la faible exploitation de certaines zones autres que celles de tradition de pêche commerciale ;
- à l'emploi de pirogues non motorisées en majorité, d'engins de pêche peu performants et de techniques rudimentaires ;
- au manque de débouchés des produits souvent mal conservés, car liés à une faible logistique ;
- aux difficultés pour exploiter la ressource pendant la période de hautes eaux, la plupart des pêcheurs étant alors occupés par les travaux champêtres, l'exploitation forestière et des autres activités génératrices des revenus.

2.3 La politique du Gouvernement en matière de pêche

La gestion des ressources halieutiques au Gabon est assurée par la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA) qui comporte des directions techniques : (i) la Direction de la Réglementation, du Contrôle et de la Surveillance (DRCS), (ii) la Direction des Pêches Industrielles (DPI), (iii) la Direction de l'Aquaculture (DA) et (iv) la Direction des Pêches Artisanales (DPA) ainsi que des services décentralisés (Inspections et Brigades des pêches). Ces quatre (4) directions travaillent en collaboration pour l'application de la politique du Gouvernement dans le secteur des pêches et de l'aquaculture.

Cette politique vise à contribuer à la sécurité alimentaire et à la diversification de l'économie d'une manière durable. Quatre (4) objectifs spécifiques peuvent être distingués :

- La planification de la gestion durable des ressources halieutiques ;
- L'amélioration du système de protection des ressources halieutiques ;
- La satisfaction de la demande du marché local par les productions nationales ;
- La mise en place d'une organisation des professionnels du secteur et tout en assurant leur formation.

Ces préoccupations sont en cohérence avec les dispositions contenues dans le nouveau Code des pêches en cours d'adoption.

L'utilisation durable et profitable des ressources devient ainsi une préoccupation majeure. Dans cette optique, un repos biologique a été institué pour les crevettes côtières depuis 2000 et pour les ethmaloses (petits pélagiques) en 2002. La récente décision présidentielle (2002) de créer 13 nouveaux parcs nationaux dont 5 englobent les zones côtières, devrait avoir à terme un impact favorable sur certaines zones sensibles (lagunes et leurs embouchures). Les zones pétrolières, interdites à toute navigation, a fortiori au chalutage, constituent indirectement autant de réserves de pêche, mais aussi de foyers de risque pour le milieu.

La gestion des grands pélagiques est assurée à l'échelle de l'océan Atlantique par l'ICCAT (Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique) dont le Gabon fait partie. Pour les autres ressources partagées, la coopération régionale est mise en œuvre au travers des organisations telles : le COPACE (Comité des pêches de l'Atlantique Centre-Est), le COREP (Comité des pêches du Golfe de Guinée), la COMHAFAT (Conférence Ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats riverains de l'Océan Atlantique).

La DGPA est soutenue dans cette tâche par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Union Européenne (UE), le Japon, la France et l'Espagne. Les ONG environnementales commencent à s'intéresser spécifiquement au secteur.

2.4 Transformation et commercialisation du poisson

La plus grande partie des débarquements de poisson est vendue sur les marchés locaux sous forme de poissons frais ou transformés. Le tableau 4 montre les exportations et les importations des produits de la pêche. En 2003, environ 8% de la production totale a été exportée.

Tableau 4 : Exportations et Importations des produits de la pêche en 2003

Produits	Quantités (tonne métrique)	Montants (millions F.CFA)
Exportations : Crevettes congelées et autres	3.570	11.984
Importations : Poissons frais congelés et salés	7.905	5.592

Source : DGPA/Douanes

Les produits transformés comme le poisson fumé, le poisson salé, le poisson séché et grillé sont aussi bien vendus sur le marché gabonais que dans les pays de la sous région (Cameroun, Congo, Guinée-Equatoriale).

III. ANALYSE DU SYSTEME DE PRODUCTION DES COMPTES NATIONAUX

Depuis 1972, le Gabon publie une série continue de comptes nationaux. Cette publication fournit un ensemble de statistiques allant de l'évolution de l'activité économique de façon générale à des résultats détaillés portant sur les opérations des biens et services et des comptes de secteurs institutionnels. Bien entendu, toutes ces statistiques sont résumées par les utilisateurs des principaux agrégats et ratios, au premier rang desquels le Produit Intérieur Brut (PIB).

Le travail du comptable national est complexe et ardu, surtout si à la base il y a d'énormes problèmes de collecte de données. La collecte de l'information nécessaire à l'élaboration des comptes de la nation se heurte à deux (2) types d'obstacles :

- 1- La non accessibilité à l'information existante, pour cause de dysfonctionnement dans la chaîne de transmission de l'information produite par les administrations au principal utilisateur ;
- 2- La non existence ou la faiblesse des moyens financiers devant servir à appuyer la collecte de l'information sur le terrain.

Face à ces deux contraintes, le comptable national a recours à des estimations et à des spécifications afin de ne pas éluder des pans de l'activité économique nationale qu'elle a vocation à schématiser. Le Gabon n'échappe pas à cette logique qui est le lot quotidien des statisticiens comptables dans les pays en développement.

3.1 La difficile prise en compte du secteur primaire non organisé dans les comptes de la Nation

L'examen du secteur primaire dans les comptes nationaux au Gabon révèle une très forte prépondérance de la production imputable aux ménages et entrepreneurs individuels au détriment des sociétés et quasi-sociétés. La particularité du secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche tient donc à la faiblesse d'une branche moderne. Or les entreprises individuelles sont pour la plupart de type traditionnel et ne tiennent pas de comptabilité. Comment faire alors pour valablement intégrer leurs productions dans les comptes de la nation ? Il n'existait pas d'autres alternatives pour ce dernier type d'entreprises que de mesurer les indices de quantités et de prix par rapport à la production d'une année déterminée par un recensement.

Tout cela, à condition que l'année ne soit pas trop éloignée dans le temps, car la fiabilité des indicateurs est d'autant plus réduite avec la longueur de la projection. Or, l'application de l'Indice des prix à la consommation (IPC) est de rigueur depuis les comptes des années 80. De plus, lors de la production des comptes pendant cette période, il n'avait été possible de réévaluer que certains postes grâce aux sources nouvelles du schéma directeur de l'agriculture.

Ainsi, la qualité des statistiques disponibles constitue un obstacle à une bonne et juste appréciation de la production de la branche du secteur primaire (agriculture, élevage et pêche). En ce qui concerne le cas spécifique de la pêche, il importe d'établir une synergie entre la cellule statistique de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA) et la Direction des Comptes Nationaux afin que l'effort de production des statistiques sur la pêche permette leur amélioration en qualité et incidemment leur meilleure intégration dans les comptes de la nation.

3.2 La rénovation des méthodes d'élaboration des comptes

Depuis deux ans, la Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques (DGSEE) est engagée dans une démarche de rénovation de ses méthodes d'élaboration des comptes de la nation, cette rénovation tient à deux (2) choses :

- 1- La nécessité d'une harmonisation des méthodes d'élaboration des comptes de la nation dans tous les Etats membres de l'Observation Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT), dans un souci de comparabilité des grands agrégats macroéconomiques ;
- 2- La nécessité de passer du Système de la Comptabilité Nationale (SCN) 68 au SCN 93.

La rénovation des méthodes d'élaboration des comptes de la nation va se traduire par l'élaboration d'une nouvelle année de base et l'utilisation d'un nouvel outil informatique. Cependant, la nécessité d'élaboration d'une nouvelle année de base retiendra notre attention en ce sens qu'elle a le mérite de permettre une révision du processus de production des comptes de la nation simplement parce qu'elle :

- oblige à la collecte du maximum d'informations disponibles ;
- amène à la révision des méthodes jusque là utilisées ;
- impose la recherche de la cohérence et de la clarté dans le traitement des différentes sources.

Ainsi, dans le cadre du processus en cours au sein de la DGSEE, un effort particulier a été mis sur le secteur primaire identifié jusque là comme le maillon faible du processus de production des comptes de la nation. Dans cette optique, les démarches entreprises lors de la collecte des données de base ont permis de constater la production par la Cellule Statistique de la DGPA, d'une information riche dont l'exploitation ne pouvait qu'être profitable à la Direction de la Comptabilité Nationale.

3.3 Le choix de l'année de référence

Dans le cadre de la présente étude, nous avons choisi de travailler avec les données de 2001. Le choix de cette année se justifie pour les raisons suivantes :

- C'est l'année qui a été retenue comme nouvelle année de base pour ce qui est de l'élaboration des comptes de la nation sous sa version rénovée au Gabon. Dans ce sens, un grand travail de collecte et de traitement des données, surtout pour le secteur primaire a été réalisé ;
- C'est la seule année pour laquelle, l'information de base utilisée pour élaborer le compte du sous-secteur des pêches par les comptes nationaux correspond à l'information officielle disponible au niveau de l'administration en charge de la gestion des activités des pêches au Gabon ;
- C'est la seule année pour laquelle, en plus de la contribution de toute la branche pêche, il sera possible d'isoler la pêche artisanale et d'en apprécier la contribution à la formation du PIB au Gabon.

Cependant, nous voulons préciser que le PIB sur la base duquel les calculs seront faits n'est pas encore officiel⁷.

⁷ Une information est considérée comme officielle à la DGSEE lorsqu'elle a été approuvée par les autorités gouvernementales qui donnent l'aval pour sa publication.

3.4 Analyse critique des informations de base sur le secteur des pêches

3.4.1 Données de production

Les statistiques sur la production nationale en produits halieutiques proviennent de deux (2) sources : Les déclarations statistiques et fiscales (DSF) remplies par les entreprises pratiquant la pêche maritime industrielle d'une part et les données sur la production de la pêche artisanale disponibles auprès de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA) d'autre part.

3.4.1.1 Les Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF)

Les déclarations statistiques et fiscales remplies par les entreprises ou les cabinets comptables pour le compte des entreprises nous donnent la production en valeur de ces entreprises. La mauvaise tenue de ces liasses ne nous renseigne malheureusement pas pour ce qui est du détail de la production, malgré l'existence des tableaux conçus pour la circonstance. Nous avons aussi noté une nette différence, avec les données de la DGPA sur la production industrielle. Cette différence résulte principalement de la non exhaustivité des déclarations des entreprises répertoriées dans le secteur. En effet, sur les douze (12) armateurs recensés par la DGPA, comme ayant effectivement participé à la production dans le domaine de la pêche industrielle maritime en 2001, la DGSEE n'a reçu de déclarations que de sept (7) entreprises, équivalant à une production de plus de 10,5 milliards de F.CFA. Cette situation nous a conduit à reconsidérer la méthode d'évaluation de la production des sociétés et quasi sociétés en partant de la production déclarée par la DGPA.

3.4.1.2 Les statistiques issues de la DGPA

Les statistiques fournies par la Cellule Statistique de la DGPA ne concernent que la production marchande. Il n'y a pas d'estimations sur l'autoconsommation, quand bien même il est acquis qu'une partie de la production est souvent remise aux travailleurs (quelle que soit la nature de la pêche) pour les besoins de la consommation personnelle. Il suffirait simplement pour pallier cette insuffisance, qu'une obligation soit faite aux armateurs et responsables de pirogues de déclarer systématiquement le volume de production affecté aux travailleurs pour leur usage personnel.

a- La production marchande :

On dispose des informations sur les prises annuelles par espèces, poissons et crustacés, en tonnes pour l'aquaculture et les différents types de pêche : pêche industrielle, pêche artisanale maritime et pêche continentale. Pour chaque catégorie, on calcule la production totale de poissons toutes espèces confondues et la production de crustacés.

b- Les prix :

Les prix disponibles à la DGSEE sont les prix moyens à la consommation observés sur les marchés dans le cadre de l'indice des prix à la consommation. Quatre (4) espèces de poissons sont observées :

- Capitaine frais (*Polydactylus*) ;
- Poisson rouge (*Lutjanus sp*) ;
- Sardine fraîche (*Ethmalosa*) ;

- Machoiron frais (*Arius sp*).

Les autres espèces sont regroupées dans une classe dite « divers ». Le prix moyen de cette classe est obtenu en faisant la moyenne arithmétique simple (des prix moyens annuels à la consommation) des quatre (4) espèces observées, compte tenu du peu d'écart existant entre la moyenne arithmétique simple et la moyenne pondérée (1338 et 1348). Ces prix moyens « poissons » sont appliqués pour tous les types de poissons.

A partir des prix moyens à la consommation des poissons pour l'année 2001, on calcule le prix moyen au producteur pour la pêche artisanale à partir du taux de marge qui est estimé à 50%. Nous sommes partis des relevés faits au Port-Môle⁸ pour ce qui est des produits congelés ou en voie de décongélation importés, que nous avons comparés aux prix à la consommation pour approximer le niveau des marges, dans le cadre des comptes de la nation. Il faut reconnaître que ce niveau mériterait à être confirmé par une étude sur la filière.

Les prix moyens pour les crustacés sont les mêmes que ceux pratiqués à l'exportation pour la pêche industrielle et la moitié pour les autres types de pêche.

Cependant, il est juste de reconnaître que la démarche idoine est la conduite d'une étude sur la filière pêche qui prenne en compte la commercialisation afin de fixer de manière claire, définitive, et avec une méthodologie éprouvée, le niveau des marges.

c- Les consommations intermédiaires :

Pour la pêche industrielle

On calcule la consommation intermédiaire (CI) à partir du taux de CI. Le taux de CI étant le rapport entre consommation intermédiaire et la production marchande. Ces taux sont connus à partir des données comptables des entreprises analysées dans le cadre des comptes rapides produits par la DGSEE. Les taux observés en 2001 et 2002 étaient respectivement de 0.626 et 0.672. Puis le niveau total des consommations intermédiaires est réparti au prorata des postes identifiés de celles-ci (CI).

Pour la pêche artisanale

On dispose de la variable « effort de pêche » (eP), il s'agit du nombre de sorties de pirogues enregistrées au cours de l'année de référence. Selon la synthèse du rapport statistique 2001, produit par la Cellule Statistique de la DGPA (août 2002), cet effort de pêche est de 137.213 sorties en 2000 et 123.781 en 2001.

On a retenu comme consommations intermédiaires :

- l'entretien du moteur ;
- l'entretien de la pirogue ;
- et les frais de marée, carburant, glace et autres.

L'identification de ces rubriques est guidée par l'expérience des comptes nationaux, la spécificité de la pêche consiste uniquement en la forte consommation de carburant.

⁸ Projet de Développement de la pêche artisanale et de la pisciculture au Gabon, rapport de préparation, Tome 1 : rapport et annexes 1 à 7. Mai 1998

On connaît également le taux de motorisation « tM », il était de 75% en 2001 pour la pêche artisanale maritime et de 28% pour la pêche artisanale continentale, selon la synthèse du rapport statistique 2001.

La pêche artisanale maritime motorisée

Les consommations intermédiaires peuvent se décomposer ainsi :

- ◆ Entretien du moteur : 15% du prix d'achat du moteur, on retient comme type de moteur un Yamaha de 40 CV HB (88 % du marché en 1998⁹)
- ◆ Entretien de la pirogue : 10% du prix d'achat de la pirogue¹⁰ ;
- ◆ Frais de marée = $tM * eP * cC * pP$.

cC étant la consommation moyenne de carburant (pétrole lampant) par sortie ;
pP étant le prix du mélange à 6% observé dans le cadre de l'IPC (indice des prix à la consommation).

On a retenu une consommation moyenne de 150 litres, soit 6 heures d'effort de pêche par marée. Dans le cadre de l'étude sur le Projet de Développement de la Pêche Artisanale, la consommation du moteur type était de 25 litres par heure.

La pêche artisanale maritime non motorisée

Les consommations intermédiaires sont :

- a) Entretien de la pirogue : 10% du prix d'achat de la pirogue ;
- b) Les frais de marée d'une pirogue non motorisée en pêche artisanale maritime sont estimés à 10% de ceux d'une pirogue motorisée.

La pêche continentale motorisée

La consommation intermédiaire en pêche artisanale continentale motorisée est estimée au 3/10 de la consommation intermédiaire en pêche artisanale maritime motorisée. En l'absence d'étude spécifique, nous avons raisonné à partir du fait que les frais de marée représentent plus de 80 % des charges (voir tableau 8) relatives à la pêche artisanale maritime. A cela s'ajoute la proximité des lieux de pêche pour ce qui est de la pêche continentale, à l'opposé de la pêche maritime, les frais de marée sont donc largement plus faibles dans la pêche continentale. Bien entendu, cette hypothèse (une solution de pis-aller) doit être confirmée par une étude ayant un caractère scientifique indéniable.

La pêche continentale non motorisée

On estime que la CI d'une pirogue non motorisée en pêche artisanale continentale est la moitié de celle d'une pirogue non motorisée en pêche artisanale maritime.

⁹ Projet de Développement de la pêche artisanale et de la pisciculture au Gabon, rapport de préparation, Tome 1 : rapport et annexes 1 à 7. Mai 1998

¹⁰ Idem.

3.4.1.3 Analyse critique des données de production

La Cellule Statistique mise en place par la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture se charge de la collecte de l'information qui est différente selon la nature de la pêche.

En ce qui concerne la pêche industrielle, les données sont transmises sur des fichiers des captures préalablement remplis par les marins pêcheurs à l'enquêteur.

Les données statistiques relatives à la pêche artisanale sont issues d'une enquête basée sur un système d'échantillonnage aléatoire des captures. La production est extrapolée par la suite au niveau national, selon la méthode *ARTHFISH* de la FAO.

Enfin, les statistiques de la pêche continentale sont communiquées par les services décentralisés de l'administration des pêches au niveau de chaque province. Il semble que ces inspections provinciales mènent, elles aussi, des enquêtes par échantillonnage.

3.4.2 Activités de transformation

L'activité de transformation consiste au séchage, au fumage et à la salaison. Le fumage en question est en réalité du boucanage. La transformation est réalisée, soit pour sauvegarder un produit dont la vente immédiate n'a pas été possible à cause des débarquements massifs (ethmaloses), soit pour conférer réellement une valeur ajoutée au produit (c'est le cas du machoiron de mer qui a une faible valeur s'il est vendu frais, de même que le poisson sans-nom par exemple).

Trois (3) espèces de poissons font essentiellement l'objet de fumage :

- Le requin : poisson peu estimé, il est systématiquement découpé en morceaux et fumé avant d'être mis sur le marché ;
- L'ethmalose et la sardinelle : en raison des débarquements massifs, ces deux espèces sont commercialisées le plus souvent sous forme fumée ;
- La carpe ou tilapia, qui constitue l'essentiel des captures dans le complexe fluvio-lacustre de l'Ogooué.

Le salage séchage est une variante du fumage qui concernait encore il y a peu, deux (2) genres de gros poissons : le bar (otolithé) et le machoiron de mer. Cependant, les conditions climatiques peu favorables au séchage naturel, ne permettent d'obtenir que des produits de qualité moindre. C'est pourquoi, l'on retrouve également sur le marché du poisson salé et séché en provenance du Maroc et du poisson séché en provenance de la Norvège. Dans les deux cas, il s'agit principalement du merlu ou de la morue.

3.4.2.1 La production

Compte tenu du manque de fiabilité des données disponibles, voire de l'absence de donnée à la DGPA, l'évaluation du niveau de la production des produits transformés de la pêche découlera de l'équation de l'équilibre ressource-emploi, réalisé à partir de la consommation finale des ménages à prix d'acquisition. A ce niveau, l'importance d'une étude sur la filière pêche se fait sentir. Cette étude doit permettre de déterminer avec certitude, pour un volume de production donné, la part commercialisée en frais sur le marché national, la part autoconsommée, celle qui est transformée et celle qui est exportée.

3.4.2.2 *Les consommations intermédiaires*

Le niveau des consommations intermédiaires relatives à la transformation du poisson dépendra de la reconstitution d'un compte d'exploitation type d'une micro-entreprise de fumage. Ces consommations intermédiaires concernent l'achat du poisson frais, y compris le transport, l'achat de copeaux, l'achat et le transport du bois.

Par ailleurs, la commercialisation et la restauration sont deux branches différentes dont le niveau d'agrégation des données ne permet pas pour l'instant d'isoler les produits de la pêche. En outre, l'absence d'une enquête permettant une bonne appréciation du secteur informel nous fait défaut. Il n'est donc pas possible de saisir l'activité de friture, qui est beaucoup pratiquée par des commerçantes d'origine ouest africaine.

Compte tenu de ce qui précède, nous nous appesantirons essentiellement, pour ce qui est de la transformation, sur le fumage de poisson, étant donné l'absence d'informations fiables sur la salaison. De plus, la commercialisation concernera les marges relatives aux poissons, aux crustacés et mollusques importés d'une part, et la marge constatée eu égard aux prix relevés dans le cadre de l'IPC d'autre part.

La démarche proposée pourrait présenter des limites telle que la faible prise en compte des activités de transformation du poisson qui contribuerait à rehausser la part du sous-secteur de la pêche dans le PIB, faute d'informations. En appui de ce reproche, la possibilité de mener des investigations sur le terrain. A cela, nous rétorquons en accord avec André Piattier : « qu'il ne suffit pas seulement, que l'on tente de décrire le tout à partir d'une partie de ce tout, c'est-à-dire d'avoir une investigation partielle. Il faut encore que la démarche présente un caractère scientifique, le choix de l'échantillon doit être fait selon une méthode particulière basée sur le calcul de probabilité ».

En définitive, nous voyons qu'une fois déterminés les différents taux d'utilisation des produits halieutiques, il importe par la suite d'analyser chaque type d'utilisation afin de cerner avec certitude, les acteurs qui y interviennent, les incidences en termes de répartition des revenus et de création de la richesse. Une recommandation forte est donc faite pour ce qui est de l'urgence de mener une étude sur la filière pêche, ce qui permettrait de rendre plus visible l'incidence de la pêche sur l'activité économique nationale.

3.4.2.3 *Analyse critique des données sur la transformation*

Les données sur la transformation des produits halieutiques sont celles qui échappent le plus à la collecte. Il n'est pas exagéré de dire que ces données sont simplement inexistantes. Pourtant, c'est une activité fortement développée et dont les sites sont clairement identifiés. Dans ce domaine aussi, l'absence d'enquête sur le secteur informel fait cruellement défaut. Un autre expédient, qui aurait pu être utilisé est la détermination des coefficients d'utilisation des produits de la pêche. En l'absence d'une étude fiable sur la filière, cette possibilité est pour le moment exclue.

3.4.3 Commerce extérieur

Les statistiques du commerce extérieur au Gabon sont le fait de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects du Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation. A partir d'un logiciel appelé *Sydonia*, l'administration des Douanes produit des fichiers bruts sous Excel qu'elle met à la disposition de la DGSEE ou de toutes autres administrations demandeurs.

La DGSEE publie les statistiques du commerce extérieur grâce au tableur Excel. Il nous a été amené de constater une parfaite identité entre les données déclarées par la DGPA et celles tirées par la DGSEE des fichiers transmis par la Douane.

IV. EVALUATION DE LA VALEUR AJOUTEE DANS LA PECHE

4.1 La production

Le Produit Intérieur Brut (PIB) calculé par la Direction de la Comptabilité Nationale (DCN) de la DGSEE répond à l'optique de la production. Il nécessite donc l'évaluation de la production en valeur, et des consommations intermédiaires. Rigoureusement, nous faisons abstraction des impôts frappant les produits, qui ne sont pas déjà inclus dans les valeurs ajoutées des producteurs pour des raisons de collectes de l'information y relative.

4.1.1 Production marchande

La production nationale en produits halieutiques (volume et valeur) communiquée par la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture pour le compte de l'année 2001 est présentée dans le tableau 5.

Tableau 5 : Production nationale en produits halieutiques pour l'année 2001

Désignation		Production (tonnes)	Prix de vente (FCFA/kg)	Valeur production (F CFA)
Pêche maritime industrielle	Poisson	7.040,7		
	Crustacés	2.440,7		
	Total	9.481,4	1.862	17.654.366.800
Pêche artisanale maritime	Poisson	23.375,7		
	Crustacés	120,3		
	Total	23.496	539	12.664.344.000
Pêche artisanale continentale	Poisson	8.938,9		
	Crustacés	4,1		
	Total	8.943,0	700	6.260.100.000
TOTAL		41.920,4		36.578.810.800

Source : DGPA

Les données publiées par la Cellule Statistique de la DGPA nécessitent de notre part une attitude de réserve quant à leur exploitation en valeur. En effet, la production en valeur est obtenue suite à des estimations d'un prix moyen global par type de pêche. L'absence de détail par espèce du prix à la vente, nous a amené à nous rapprocher du service statistique de la DGPA pour être édifié sur la méthode de valorisation de la production. Notre démarche était guidée par un souci d'éviter la surestimation de la production en valeur. Prenons simplement l'exemple de la pêche maritime industrielle, pour laquelle il semble bien qu'il y ait surestimation de la production en valeur. En effet, évaluer la production au prix moyen de 1.862 F.CFA/kg nous semble très excessif, ce qui signifierait que le prix moyen au consommateur pourrait se situer vers 2.500 F.CFA/kg et bien au-delà. Après discussion avec le responsable de la Cellule Statistique, il a été porté à notre connaissance que les prix publiés par la DGPA sont les prix directement communiqués par les armateurs, en ce qui concerne la pêche industrielle, ces prix intègrent déjà des éléments de conditionnement du produit dont

sont équipés les navires. In fine, au débarquement, n'importe quel consommateur peut se procurer le poisson à ce prix.

D'une manière générale, la Cellule Statistique de la DGPA dispose des statistiques en volume très détaillées sur la production de la pêche, la valorisation pose cependant problème. A l'exemple de ce qui a été récemment fait par le service statistique du Ministère de l'Agriculture sur la collecte des prix des produits agricoles, il y a urgence à l'organisation d'un atelier visant au renforcement des capacités en matière de collecte et de fixation des prix des produits de la pêche, au bénéfice des techniciens de la DGPA et des statisticiens en charge de l'élaboration des comptes de la nation (DCN), avec le concours des partenaires au développement (FAO, Coopération japonaise, Coopération française, Coopération espagnole Union européenne, etc..).

Fort de ce qui précède, il apparaît de toute évidence pour les statisticiens en charge de l'élaboration des comptes de la nation que le prix utilisé pour valoriser la production de la pêche industrielle est plus proche du prix au consommateur que du prix à la production ou du prix à la vente. Un rapide tour d'horizon des différents points de vente du poisson frais et les relevés de prix relatifs au calcul de l'indice de prix à la consommation le confirme d'ailleurs. Ce qui nous a conduit à valoriser la production en volume à l'aide des relevés de prix faits dans le cadre du calcul de l'indice des prix à la consommation.

Tableau 6 : Passage du prix moyen à la consommation au prix à la production en 2001

Espèces	Prix moyen IPC (FCFA/kg)	Taux de marge (%)	Prix au producteur (FCFA/kg)
Capitaine frais	1.825	50	1.216,7
Poisson rouge	1.691,7	50	1.127,8
Sardine fraîche	650,25	50	433,5
Machoiron frais	1.188,9	50	792,6
Poissons divers	1.338,9	50	892,63
	Prix à l'exportation (FCFA/Kg)	Taux de passage (%)	Prix au producteur (FCFA/Kg)
Crabes	2.427,5	100	2.427,5
Crevettes	2.930,3	100	2.930,3
Langouste	7.574,6	100	7.574,6
Seiches	2.151,8	100	2.151,8

Source : DGSEE

Le passage du prix moyen à la consommation au prix au producteur pour ce qui est des quatre espèces de poisson observées a été réalisé grâce à une décote de 50% représentant la marge. En outre, lors de l'étude sur le projet de développement de la pêche artisanale et de la pisciculture au Gabon¹¹, on a observé des écarts insignifiants entre les prix au consommateur des espèces suivantes : capitaine, bar, bécune, bossu et dorade. Cette situation nous a amené à appliquer à toutes ces espèces, le même prix au consommateur relevé pour le capitaine dans le cadre de l'IPC afin de retrouver le prix au producteur. Pour les autres espèces agrégées dans les divers, nous avons d'abord calculé, la moyenne des quatre espèces

¹¹ Projet de Développement de la pêche artisanale et de la pisciculture au Gabon, rapport de préparation, Tome 1 : rapport et annexes 1 à 7. mai 1998

à laquelle la décote a été appliquée. Les crustacés sont valorisés au prix à l'exportation pour la production industrielle et moitié prix à l'exportation pour le reste.

Tableau 7 : Production nationale en produits halieutiques valorisée par la DCN en 2001

Désignation		Production en volume (tonnes)	Prix au producteur (FCFA/kg)	Production en valeur (FCFA)		
Pêche maritime industrielle	Poissons	Capitaine et alii	3.551,0	1.216,7	4.320.501.700	
		Poisson rouge	96,5	1.127,8	108.832.700	
		Sardine	8,5	433,5	3.684.750	
		Machoirion	415	792,6	328.929.000	
		Seiche	166,2	2.151,8	357.629.160	
		Divers	3.367,6	892,63	3.005.919.760	
		Sous total	7.43,6		8.125.497.070	
	Crustacés	Crabes	91	2.427,5	220.902.500	
		Crevettes	1.957,7	2.930,3	5.736.908.400	
		Langoustes	58,2	7.574,6	440.841.720	
		Sous total	210,9		6.398.652.620	
	Total		9.545,5		14.524.149.690	
	Pêche artisanale maritime	Poissons	Capitaine et alii	5.690,5	1.216,7	6.923.631.350
Poisson rouge			668,3	1.127,8	753.708.740	
Sardine			1.074,8	433,5	465.925.800	
Machoirion			724,7	792,6	574.397.220	
Divers			15.217,4	600,0	9.130.440.000	
Sous total			23.37,7		17.848.103.110	
Crustacés		Crabes	76,4	1.213,75	92.730.500	
		Crevettes	5,4	1.465,15	7.911.810	
		Langoustes	38,5	3.787,3	145.811.050	
		Sous total	120,3		246.453.360	
Total		23.496		18.094.556.470		
Pêche artisanale		Poissons	Capitaine et alii	1.017	1.216,7	1.237.383.900
			Machoirion	797,2	792,6	631.860.720
	Divers		7.124,7	892,63	6.359.507.220	
	Sous total		8.93,9		8.228.751.840	
	Crevettes	4,1	1.465,15	6.007.115		
	Sous total	4,1		6.007.115		
	Total		8.943		8.234.758.955	
TOTAL GENERAL		41.984,5		40.853.465.115		

Source : DGSEE

Nous constatons un écart significatif de plus de 4 milliards de FCFA entre la valorisation de la production totale faite par la DGPA, décrite plus haut et celle utilisée par la comptabilité nationale, soit : 40.853.465.115 – 63.578.810.800. Pour une différence en volume de 64 tonnes, soit : 41.984 – 41.920, durant la même période.

4.1.2 Les Consommations Intermédiaires

En l'absence de données au niveau de la DGPA, les consommations intermédiaires sont obtenues sur la base des statistiques disponibles à la DGSEE. Elles sont évaluées à partir des données des entreprises du secteur moderne en ce qui concerne la pêche maritime

industrielle d'une part et de l'évaluation faite en tenant compte des variables identifiées pour ce qui est de la pêche artisanale d'autre part. Le niveau de ces consommations intermédiaires est indiqué dans le tableau 8.

Tableau 8 : Niveau des consommations intermédiaires par type de pêche en 2001

Désignation	Pêche industrielle	Pêche artisanale maritime	Pêche continentale
Produits pétroliers	6.370.582.537	3.847.126.800	305.661.554
Entretien du matériel	1.820.166.439	441.750.000	265.302.038
Appâts (poissons)		11.043.750	13.266.002
Glace hydrique	455.041.610	22.087.500	53.064.007
Produits alimentaires		110.437.500	145.926.021
Produits non ventilés	455.041.610	220.875.000	265.320.038
Total	9.100.832.196	4.653.320.550	1.048.539.660

Source : DGSEE

Unité : F.CFA

Il nous est désormais possible de déterminer la valeur ajoutée créée lors de la production des produits de pêche au Gabon.

Tableau 9 : Valeur ajoutée à la production de la pêche en 2001

Secteur	Production en valeur	Consommations intermédiaires	Valeur ajoutée
Pêche industrielle	14.524.149.690	9.100.832.196	5.423.317.494
Pêche artisanale maritime	18.094.556.470	4.653.320.550	13.441.235.920
Pêche continentale	8.069.632.182	1.048.539.660	7.021.092.522
Total	40.853.465.115		25.885.645.936

Source : DGSEE

Unité : F.CFA

4.2 Le processus de transformation

L'approche utilisée par la DGSEE pour évaluer la production nationale en produits de la pêche transformée passe par la consommation finale des ménages, obtenue à la suite des enquêtes dépenses ménages.

4.2.1 La production nationale des produits transformés

Elle découle de l'équilibre ressource-emploi réalisé au niveau de chaque produit. En effet, le nouveau module d'élaboration des comptes de la nation permet de schématiser l'équilibre ex-post qui se réalise sur chacun des produits retenus au niveau national par la nomenclature d'activités et produits. Cette représentation permet une meilleure analyse des différents éléments intervenant dans l'équilibre du marché et en particulier le passage entre prix de base (prix à la production) et prix d'acquisition (prix au consommateur, prix à la livraison du bien).

Les ressources de l'économie nationale consistent en la production (P) et les importations (I), elles sont connues ou déterminées à prix de base. Tandis que les emplois sont constitués de consommations intermédiaires (CI), de la consommation finale (CF), des investissements (FBCF) et des exportations (X). Nous négligeons les variations de stocks. Ces emplois sont valorisés à prix d'acquisition. L'équilibre ressource-emploi est donc :

$$P + I = CI + CF + FBCF + X$$

X et I sont connus via les services de la Douane, la FBCF est soit connue via la Douane, soit déterminée par ailleurs, soit ignorée faute de données. La CF est estimée via les enquêtes dépenses ménages, la CI est issue quant à elle du traitement des données douanières et des estimations des autres utilisateurs du produit. Pour revenir à notre cas, en emploi, la CI et la CF sont connues à prix d'acquisition, les exports sont insignifiants (les calculs sont faits au millionième près, et 60 kg sont insignifiants à cette échelle), la FBCF est ignorée. La CF estimée en 2001 s'élève à 10.864.000.000 F.CFA contre 1.076.000.000 F.CFA de CI. Soit un total d'emplois de 11.940.000.000 F.CFA en 2001. Pour avoir les emplois à prix de base, nous enlevons la marge et la TVA. Soit 355.000.000 F.CFA pour les CI et 3.665.000.000 F.CFA pour la CF. Ce qui nous donne 7.199.000.000 de CF et 721.000.000 de CI à prix de base. Au total, les emplois à prix de base s'élèvent donc à 7.920.000.000 F.CFA.

De l'autre coté de l'équation, nous avons les ressources dont les importations sont connues (411.000.000 F.CFA), via le commerce extérieur. Nous équilibrons donc, à prix de base (prix au producteur) notre équation en déterminant le montant de la production en valeur (7.509.000.000 F.CFA).

Même si cette démarche nous permet d'arriver à un résultat statistiquement viable, il n'en reste pas moins que cette belle architecture est tributaire des informations disponibles. Pour certains produits, l'absence d'informations oblige à se caler sur des ratios obtenus par ailleurs ou simplement à négliger certaines informations. Nous le remarquons fort bien pour ce qui est de la FBCF et des exportations. De plus, il aurait été intéressant pour les produits de pêche transformés, de disposer du niveau de la production, afin de mieux se déterminer sur l'estimation et la détermination du taux de CI et de CF, voir du niveau des exportations déclarées. Aussi, revenons nous à la nécessité d'une étude sur la filière qui fixerait de manière définitive les différents ratios.

4.2.2 Les consommations intermédiaires

En vue de la reconstitution du compte d'exploitation type d'une micro-entreprise de fumage, les hypothèses sont les suivantes¹² :

- Un fumoir de 20 m ;
- Une cuvette de poisson équivaut à 25 Kg ;
- Le nombre de cuvettes de poisson traité par jour est de 5 ;
- Il y a 260 jours d'activité dans l'année ;
- Le poisson frais est acheté directement au pêcheur au prix moyen de 250 F.CFA/kg ;
- La quantité de poisson fumée vendue est exprimée en quantité de poisson frais acheté avec un rapport de un à cinq ;
- 1 kg de poisson fumé est vendu à 3.000 F.CFA équivalent à 550 F/Kg de frais.

Evaluation du produit par fumoir

- Quantité de poisson nécessaire par jour : 5 cuvettes x 25 kg = 125 kg
- Quantité de poisson nécessaire par an : 125 kg x 260 jours = 32 500 kg
- Production vendue par fumoir : 550 F/kg x 32.500 kg = 17.875.000 kg

¹² Projet de Développement de la pêche artisanale et de la pisciculture au Gabon, rapport de préparation, Tome 1 : rapport et annexes 1 à 7. Annexe 6, appendice 2.

Nous avons donc une production vendue de 17.875.000 FCFA par fumoir et par an.

Evaluation des charges du fumoir

Nous commençons par évaluer les charges relatives à la construction d'un fumoir. Pour cela, nous nous inspirons du travail déjà réalisé dans le cadre de l'étude sur le projet de développement de la pêche artisanale dont nous avons actualisé certains postes de dépenses. Ce qui donne un investissement total de 600.000 FCFA.

Tableau 10 : Investissement annuel pour la construction d'un fumoir

Investissement			Amortissement		
	Prix unitaire (FCFA)	Nombre	Total (FCFA)	Durée de vie (années)	Amortissement (FCFA)
Chevron	6.000	25	150.000	4	37.500
Tôle	3.750	40	150.000	4	37.500
Tôle pourtour	3.000	10	30.000	4	7.500
Accessoires	120.000	1	120.000	4	30.000
Remblais	150.000	1	150.000	4	37.500
Total			600.000	Total	125.000

Source : Calculs faits dans le cadre de cette étude

Le fonctionnement du fumoir tout au long de l'année nécessite des charges dont le détail est estimé dans le tableau 11.

Tableau 11 : Présentation des charges annuelles relatives au fonctionnement d'un fumoir (FCFA)

Charges	Prix unitaire	Nombre	Total (2 jours)	Nature de la charge	Total (1 an)
Taxe de fumoir	10.000	1		Fixe	10 000
Frais financiers (10 % de l'investissement)				Fxe	60 000
Amortissement				Fixe	125 000
Transport cuvettes de poissons /2jrs	200	10	2.000	Variable	260 000
Grillage fumoir	100.000	3		Fixe	300 000
Coupe de bois pour 2 jrs	2.000	1	2.000	Variable	260 000
Transport bois pour 2 jrs	2.000	1	2.000	Variable	260 000
Copeaux (24 sacs/2jrs)	300	24	7.200	Variable	936 000
Achat poisson (cuvettes/2jrs)	6.250	10	62.500	Variable	8 125 000
Camionnette transport bois 2 jrs	25.000	1	25.000	Variable	3 250 000
Total					13.586.000

Source : Calculs faits dans le cadre de cette étude

Les charges variables constituent les consommations intermédiaires. Elles ont été déterminées ici en retranchant des charges totales, le montant des charges fixes (495.000 F).

Donc le total des consommations intermédiaires pour un fumoir est de :

$$13.586.000 \text{ FCFA} - 495.000 \text{ FCFA} = 13.091.000 \text{ F CFA}$$

Ce qui donne un taux de consommations intermédiaires de :

$$(13.091.000 * 100) / 17.875.000 = 73,24 \%$$

Ainsi, la valeur ajoutée à la transformation obtenue figure dans le tableau 12

Tableau 12 : Valeur ajoutée à la transformation des produits de la pêche en 2001

Désignation	Montant
Production des produits transformés	7.509.000.000
Taux de consommations intermédiaires (%)	73,24
Consommations intermédiaires	5.499.591.600
Valeur ajoutée à la transformation	2.009.408.400

Source : Calculs faits dans le cadre de cette étude

Unité : F CFA

4.3 La commercialisation

Malgré l'absence d'une étude sur la filière, les comptables nationaux évaluent quand même les marges de commerce relatives aux produits de la pêche. A l'aide des données sur les importations en volume et en valeur, fournies par la Douane, il est déterminé un prix unitaire par produit. Ce prix est comparé aux prix aux consommateurs des principaux produits de la pêche importés. Dans l'activité de commerce, la plus value apportée par l'opérateur économique (commerçant) est constituée par la marge. C'est cette marge qui représente la valeur ajoutée de la branche.

Tableau 13 : Valeur ajoutée à la commercialisation en 2001

Nature de la marge de commerce	Montant
Poisson congelé ou surgelé importé	1.790.000.000
Crustacés et mollusques congelés et surgelés importés	10.000.000
Poisson produit localement	17.493.000.000
Crustacés produits localement	153.000.000
Poisson séché, salé et fumé	3.947.000.000
Total	23.393.000.000

Source : Calculs fait dans le cadre de l'élaboration des comptes de la nation

Unité : F CFA

IV. CONTRIBUTION DE LA PECHE A L'ECONOMIE GABONAISE

5.1 Contribution au PIB

La contribution de la pêche dans la formation du PIB en 2001 au Gabon est donnée par le tableau 14.

Tableau 14 : Contribution de la pêche à la formation du PIB en 2001

Nature de l'activité	Valeur ajoutée (FCFA)	Contribution au PIB* (%)
Production	25. 885. 645. 936	0,761
Transformation	2. 009. 408. 400	0,059
Commercialisation	23. 393. 000. 000	0,688
Total	51. 288. 054. 336	1,508

Source : Calculs faits dans le cadre de cette étude

* Le PIB pour l'année 2001 se situe autour de 3 400 milliards de francs CFA. Le chiffre exact sera connu après les derniers ajustements prévus pour la fin du premier semestre 2005.

Il ressort de cette analyse que la contribution du secteur de la pêche au PIB est de 1,5%, ce qui correspond au chiffre jusque là avancé par l'administration en charge de la gestion des activités des pêches au Gabon, alors que les activités de transformation et même de commercialisation n'étaient pas bien cernées. D'où les commentaires suivants :

- Soit il y a eu jusque là une surestimation de la contribution de la pêche au PIB, parce que les calculs ont été fait sur la base des activités ou des données relatives à la production ;
- Soit la démarche retenue dans le cadre de la présente étude révèle une sous évaluation de l'apport des produits de la pêche dans la formation du PIB.

Les données disponibles à la DGPA ne permettent pas de confirmer ou d'infirmer le chiffre de 1,5% annoncé jusqu'à présent et même de retrouver la démarche méthodologique ayant conduit à cette situation. Dans ces conditions, nous pensons devoir faire appel aux données relatives aux comptes nationaux des années antérieures pour être fixé. La dernière publication de la DGSEE¹³ en la matière révèle ce qui suit :

Tableau 15 : Contribution de la branche agriculture au sens large à la formation du PIB depuis 1996

	1996	1997	1998	1999
PIB de la branche agriculture, élevage et pêche (millions FCFA)	127.991	132.112	134.077	135.223
PIB du Gabon en millions	2.912.778	3.121.084	2.657.782	2.855.734
Contribution de la branche agriculture, élevage et pêche (%)	4,39	4,23	5,04	4,74

Source : DGSEE

La branche agriculture au sens large, y compris l'élevage et la pêche, n'a contribué qu'à hauteur de 4 à 5% dans la formation du PIB au Gabon depuis 1996 jusqu'à 1999. Lorsque l'on connaît l'importance du secteur agro-industriel avec des unités de production comme *Hévégab* pour l'hévéaculture, *Agrogabon* pour la culture du palmier et la production

¹³ Comptes nationaux du Gabon, définitifs 1997, et 1998, semi-définitifs 1999, DGSEE, page 12 et 27.

d'huile et du savon, *Agripog* pour le développement des cultures maraîchères sous serres à Port-gentil, Il est difficile d'admettre que la production de la pêche ait contribué par le passé, à hauteur de 1,5 % dans la formation du PIB.

En vue de conforter notre analyse, nous présentons dans le tableau 16, les parts respectives des sous branches agriculture, élevage et pêche dans la production de tout le secteur primaire.

Tableau 16 : Evolution de la production en valeur de la branche agriculture au sens large depuis 1996

	1996	1997	1998	1999
Production la branche agriculture, élevage et pêche en millions	144.149	152.031	156.980	152.917
Dont Agriculture et élevage	128.211	131.731	134.770	131.177
%	88,94	86,65	85,85	85,78
Pêche	15.938	20.300	22.210	21.740
%	11,06	13,35	14,15	14,22

Source : DGSEE

Avec à peine moins de 15% dans la production totale de la branche, il va sans dire que la pêche ne pouvait pas contribuer à hauteur de 1,5% dans la formation du PIB au Gabon, même si nous admettons l'hypothèse d'une sous évaluation jusque là par les comptes nationaux de la production de ce secteur. Ainsi, les 1,5% traditionnellement avancés étaient une surestimation de la contribution de la pêche à la formation du PIB au Gabon.

La contribution de la pêche artisanale à la formation du PIB concernera la production, la commercialisation des produits transformés ou non transformés, la transformation dont l'ensemble des consommations intermédiaires en poisson frais provenant essentiellement de cette de pêche

Tableau 17 : Contribution de la pêche artisanale à la formation du PIB en 2001

Nature de l'activité	Valeur ajoutée (FCFA)	Contribution au PIB (%)
Production	20.462.328.442	0,608
Transformation	2.009.408.400	0,059
Commercialisation (*)	11.293.440.000	0,332
Total	33.765.176.842	0,992

Source : Calculs faits dans le cadre de cette étude

(*) La proportion des produits de la pêche artisanale dans la production nationale est de 64%. Nous avons appliqué ce pourcentage aux marges de commerce relatives aux produits locaux, pour avoir la part imputable à la pêche artisanale

Il apparaît donc que la pêche artisanale contribue à hauteur d'environ 1% dans la formation du PIB, soit le double de la part contributive de la pêche industrielle (0,5%).

5.2 La sécurité alimentaire

5.2.1 Production domestique

La production domestique des produits halieutiques selon les différentes catégories de pêche est résumée dans le tableau 18.

Tableau 18 : Production en volume de produits halieutiques en 2001

	Pêche industrielle	Pêche artisanale maritime	Pêche continentale	Total
Pélagiques	936	15.471,2	1.221,5	17.628,7
Crustacés	2.042,9	120,3	4,1	2.167,3
Démerseaux	6.322,5	7.904,5	1.710,1	15.937,1
Autres	180		6.007,3	6.187,3
Total	9.481,4	2.349,6	8.943	41.920,4

Source : DGPA

Unité : Tonnes

Ces chiffres sont en baisse comparativement à l'année 2000, année où la production se situait autour de 48.000 tonnes Aquaculture comprise. Cette baisse est consécutive à celle de la production de la pêche industrielle (22,56% en 2001 contre 24,42% en 2000) et de la pêche artisanale continentale (21,28% en 2001 contre 22,56% en 2000). C'est tout naturellement la pêche artisanale maritime qui voit sa contribution dans les prises totales atteindre 55,9% contre 51,84% en 2000 (tableau 2).

Cette situation de baisse de capture est la suite du déguerpissement des pêcheurs artisanaux du site habituel et de l'instauration du repos biologique de l'ethmalose. Depuis 2003

En pêche industrielle le repos biologique instauré en 2000 (de janvier à avril) peut provoquer une baisse de capture de crevettes et espèces accessoires

Il est à noter la prépondérance des pélagiques (42%), suivis des démerseaux (38%). Les crustacés ferment la marche avec 5% des prises.

5.2.2 Exportations

Le volume total des exportations en produits halieutiques frais s'élève à 2.878,463 tonnes. Ces exportations sont constituées essentiellement de crustacés comme le révèle le tableau 19.

Tableau 19 : Exportations en volume de produits halieutiques en 2001

Produit	AFRIQUE	ASIE	EUROPE	Total
Poissons fumés	0,060			0,060
Crustacés			2.245,106	2 245,106
Autres poissons		444,5	188,797	633,297
Total	0,060	444,5	2.433,903	2.878,463

Source : Douanes

Unité : Tonnes

La production nationale de crustacés est de 2.167,3 tonnes, alors que les exportations s'élèvent à 2.245,106 tonnes. Il apparaît ainsi, des exports de l'ordre de 77,806 tonnes de plus que la production nationale. Il semble peu probable d'expliquer cela par des variations des stocks, surtout pour un produit dont les débouchés sont certains vers l'Europe. Il doit plutôt s'agir des réexportations.

L'Europe constitue la principale destination avec 84,56% du marché. En revanche, c'est uniquement vers l'Afrique que le poisson fumé est exporté avec une valeur anecdotique de 60 kg/an. Il semble qu'une partie des exportations échappe énormément au circuit de la Douane. La raison de cette situation, selon les services douaniers, serait la non informatisation

des postes douaniers du nord du pays, principale voie d'évacuation des produits vers les pays frontaliers tels que le Cameroun et la Guinée Equatoriale.

Cette situation est très regrettable, car il est formellement reconnu qu'une partie de la production de poissons fumés est exportée vers la Guinée Equatoriale, le Cameroun et le Nigeria. A défaut des statistiques douanières, c'est la DGPA qui devrait au moins avoir un poste d'enregistrement au principal site de production et d'embarquement de ces exportations. Il est statistiquement peu indiqué d'aller faire, dans le cadre de cette étude, des relevés pour un ou deux jours, puis de les extrapoler à toute l'année, encore moins d'espérer faire appel à la mémoire de ces producteurs, pour retrouver les quantités exportées en 2001. Pour combler cette lacune, deux types d'actions sont à envisager :

- La nécessité d'une étude sur la filière, avec les différents ratios d'utilisation, il sera possible de reconstituer les utilisations du produit pour ce qui est des statistiques passées ;
- La mise en place par la DGPA d'un système de relevés journaliers ou hebdomadaires (avec un correspondant). Cela permettra également de comparer la production censée être transformée et exportée (suite à l'utilisation des ratios), et celle qui l'est effectivement (issue des relevés).

Pour revenir au niveau des exportations de poisson fumé, eu égard à l'évolution des exports durant ces quatre dernières années, il est plus acceptable d'estimer les exports 2001 sur la base de la moyenne arithmétique des quatre dernières années (tableau 20).

Tableau 20 : Exportations en volume du poisson fumé

Année	Exports en volume
1997	3
1998	3
1999	4
2000	6,833
2001*	4,208

Source : DGPA et estimations

Unité : Tonnes

*les exportations de 2001 constituent la moyenne arithmétique simple des exports des quatre dernières années

L'évolution des statistiques des exportations des poissons fumés des quatre dernières années confirme effectivement l'hypothèse de la sous estimation des données d'exportation de poissons fumés des services des Douanes émises plus haut.

5.2.3 Importations

Deux pôles d'échanges apparaissent entre le Gabon et le reste du monde en ce qui concerne les produits halieutiques : l'Afrique d'une part avec 59,30% et l'Europe (35,54%) d'autre part.

Les importations en provenance de l'Afrique sont essentiellement d'origine sénégalaise. La tenue des statistiques douanières, selon le système harmonisé ne permet pas de les présenter en distinguant les espèces pélagiques des démersaux. Par contre, cette différenciation se fait sans difficulté pour les crustacés. Il est à remarquer les fortes importations de poisson fumé, séché et salé en provenance de l'Europe. En plus du merlu et morue, on y trouve également du saumon fumé.

Tableau 21 : Importations en volume de produits halieutiques en 2001

Position	AFRIQUE	AMERIQUE	ASIE	OCEANIE	EUROPE	Total
Poisson fumé séché	1,746	0	0	0	18,534	20.280
Autres poissons	4.346,518	376,872	0,932	0	2.586,027	7.310,349
Crustacés	0,465	0	0,346	0,125	1,289	2,225
Total	4.348,729	376,872	1,278	0,125	2.605,850	7.332,854

Source : Douanes

Unité : Tonne

5.2.4 Disponibilité apparente

La disponibilité alimentaire apparente en produits halieutiques est de 46.374,791 tonnes. Elle est supérieure de 4.454,391 tonnes à la production nationale.

Tableau 22 : Disponibilité apparente en produits halieutiques en 2001

Désignation	Production
Production totale	41.920,4
Importations	7.332,854
Exportations	2.878,463
Disponibilité apparente	46.374,791

Source : Calculs faits dans le cadre de cette étude

Unité : Tonne

Le Gabon a encore recours à l'extérieur pour une source de protéine importante comme le poisson, malgré les potentialités que présente le secteur des pêches. Un effort certain doit donc être fait, aux fins de mieux organiser le secteur en vue d'une couverture par la production nationale des besoins de la population.

5.2.5 Consommation annuelle per-capita

Avec une population estimée en 2001 (taux d'accroissement naturel égal à 2,5%) à 1.236.701 habitants, la consommation annuelle per-capita pourrait être estimée à 37,5 tonnes.

Tableau 23 : Production en volume de produits halieutiques en 2001

Désignation	Production
Disponibilité apparente	46.374.791
Population totale	1.236.701*
Consommation annuelle per-capita	37,5

Source : Calculs faits dans le cadre de cette étude

Unité : tonne.

Ce chiffre de 37,5 kg par habitant et par an n'est cependant qu'une moyenne nationale. Des disparités fortes existent à l'intérieur du pays. Faute néanmoins, d'une étude fiable, il est difficile d'avancer des chiffres précis. On notera cependant l'importance de la pêche en terme de sécurité alimentaire. Les gabonais font partie des plus gros consommateurs de poisson par habitant en Afrique comparativement à certains pays comme le Sénégal (24 kg), la Tunisie (10,1 kg), la Mauritanie (10 kg) et le Maroc (7,5 kg) pour ne citer que ceux-là. On peut toutefois, présumer que les zones de forte production de poissons,

via la pêche artisanale maritime et continentale vont voir leur consommation annuelle per-capita s'apprécier fortement.

5.3 Les emplois dans la pêche

A la lumière de la présente étude et du guide méthodologique, un pêcheur professionnel est celui qui tire plus de la moitié de ses revenus de son activité de pêche. Le pêcheur occasionnel, pour sa part tirera moins de 50% de ses revenus annuels de la pêche.

Dans l'ensemble et en ce qui concerne la pêche artisanale, le clivage n'est pas ainsi clairement défini ; les statistiques disponibles donnent uniquement le nombre de pêcheurs par type de pêche, à l'exception de la pêche industrielle. Pour améliorer l'information disponible, il suffit lors des enquêtes menées sur le terrain par la DGPA de demander l'information selon le clivage approprié, au lieu de se contenter de dénombrer seulement le nombre de pêcheurs. Les données relatives aux emplois dans la pêche industrielle se retrouvent dans les déclarations annuelles de salaires (DAS) et les déclarations statistiques et fiscales (DSF) des entreprises qui pratiquent cette activité.

5.3.1 La pêche industrielle

Les statistiques déclarées par les entreprises dénombrent 404 emplois dans la pêche industrielle. Il va sans dire que ce chiffre est quelque peu en deçà de la réalité compte tenu de l'absence de couverture pour ce qui est des entreprises enregistrées en 2001 comme pratiquant la pêche industrielle. Les chiffres ci-dessus énoncés ne concernent que les huit (8) entreprises qui ont effectivement déposées leurs liasses à la Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques, contre 12 armateurs reconnus à la DGPA. Il apparaît donc l'impérieuse nécessité pour la DGPA de mettre aussi sur pied un questionnaire (ou formulaire) à soumettre à chaque armateur pour suivre l'évolution des emplois dans le sous secteur. Source que pourra utiliser la Direction des Comptes Nationaux par la suite.

5.3.2 La pêche artisanale maritime

L'effectif des pêcheurs dénombrés en 2001 par l'enquête cadre, dans la pêche artisanale maritime est de 4.298 pêcheurs dont 20% sont des nationaux. Compte tenu de la nature des activités de ce secteur, l'hypothèse la plus plausible est que la totalité tombe sous le coup de la définition du pêcheur professionnel au sens de la présente étude. Cependant, la recherche de la bonne et juste information en la matière consiste simplement à l'introduction d'une question y relative lors de l'enquête cadre.

5.3.3 La pêche artisanale continentale

Les statistiques officielles, selon l'enquête cadre réalisée en 2001, déclarent 3.500 pêcheurs recensés dans la pratique de la pêche artisanale continentale. Vraisemblablement, eu égard à l'hydrographie du pays, certaines régions du pays comprendront plus des pêcheurs tirant moins de 50% de leurs revenus annuels de l'activité de pêche. Partant de cette situation, et en l'absence de toute autre information susceptible de nous orienter, il n'est pas exagéré d'évaluer à un peu moins de 30% la proportion de pêcheurs occasionnels soit 1.000 (tableau 24). Toutefois, cette information ne constitue qu'un pis aller. Cette statistique doit-elle aussi être cernée dans les règles de l'art. A l'instar de ce qui se fait pour ce qui est de la collecte des données sur la pêche artisanale maritime, nous recommandons l'organisation d'enquêtes cadres similaires pour les données relatives à la pêche artisanale continentale, selon une périodicité qui sera déterminée en fonction des contraintes financières.

Tableau 24 : Emplois créés dans la pêche en 2001

	Pêche artisanale maritime	Pêche artisanale continentale	Pêche industrielle	Total
Nombre de pêcheurs professionnels	4.298	1.000	404	5.702
Nombre de pêcheurs occasionnels	0	2.500	0	2.500
Total	4.298	3.500	404	8.202

Source : DGPA

5.3.4 Les autres emplois liés à la pêche

En l'absence des statistiques officielles et des études sur la filière, il est difficile d'avancer un nombre en rapport avec les autres emplois liés à la pêche. L'étude sur la filière poisson recommandée précédemment pourrait permettre d'avoir une idée précise de l'effectif des travailleurs dans la transformation, la commercialisation, le transport, le petit commerce, etc., autant de composantes qui jouent un important rôle dans la réduction de la pauvreté. Toutes ces données peuvent être saisies dans le cadre de.

5.4 La richesse nationale

En plus du PIB, étalon de référence servant à évaluer la richesse nationale d'un pays, d'autres éléments permettent d'apprécier l'impact d'un secteur comme celui des pêches sur l'ensemble du tissu économique national. Il s'agit entre autres de l'investissement, de la balance commerciale des produits de la pêche et d'autres contributions que nous préciserons.

5.4.1 Investissements annuels dans la pêche

Cet agrégat sera évalué à deux niveaux à savoir : le matériel de pêche proprement dit et les infrastructures à terre.

a) Le matériel de pêche

Pour évaluer le coût annuel des investissements nécessaires pour l'activité des pêches, il convient de le faire par unité de pêche. Pour cela, nous sommes partis des caractéristiques des équipements relatifs à quatre (4) types d'engins de pêche : le trémail à sardines (filet maillant dérivant à ethmaloses), le filet maillant à gros poissons, la senne tournante (tité-tiré) et une variante du filet maillant dérivant appelé filet encerclant. L'équipement d'un type d'engin est composé d'une embarcation dont le prix varie en fonction des matériaux de construction. Le prix d'une pirogue varie entre 200.000 F.CFA (en bois et production locale) et 5,5 millions (en bois y compris d'autres équipements importés du Ghana). A côté de l'embarcation, il y a le moteur (2.160.000 F.CFA), la nappe de filet et les autres accessoires (ralingues, flottaison, lest)¹⁴ qu'il faut prendre en compte.

Nous avons évalué pour chaque type d'unité de pêche, le coût total de l'investissement rapporté à l'année pour tenir compte de la durée de vie. Par ailleurs, nous avons retenu la variante dite filet encerclant comme équivalent à la valeur moyenne des investissements des autres types d'engin en la baptisant type standard.

¹⁴ Voir Projet de développement de la pêche artisanale et de la pisciculture au Gabon, rapport de préparation. Tome1 - rapport et annexes 1 à 7.

Pêche industrielle maritime

Dans le cadre de l'élaboration des comptes de la nation pour le compte de l'année 2001, la FBCF évaluée concerne la construction de bâtiments pour le compte des entreprises concernées par l'activité, soit un montant total de 410.449.720 FCFA. L'achat de machines et équipements s'élève à 265.880.890 FCFA et enfin 1.506.746.280 F CFA pour les bateaux. En somme, la FBCF totale pour cette année est de 2.183.076.890 FCFA. Il faut souligner que ces données ne concernent que les entreprises pour lesquelles nous avons reçu des déclarations. Une réflexion est en cours afin de voir comment y appliquer un coefficient correcteur en fonction des cinq (5) armateurs pour lesquels il n'y a pas eu de dépôt de liasse fiscale à la DGSEE.

Pêche artisanale maritime motorisée

Pour la pêche artisanale maritime motorisée, le trémail à sardines et le filet maillant à gros poissons constituent les équipements les plus fréquemment rencontrés dans le milieu de la pêche artisanale maritime motorisée. Ce qui donne un investissement annuel de près de 3 milliards de francs CFA (tableau 25).

Tableau 25 : Investissement selon la nature de l'engin dans la pêche artisanale maritime motorisée en 2001

Nature de l'engin de pêche	Coût unitaire de l'investissement	Nombre d'unités ¹⁵	Coût total de l'investissement
Trémail à sardines	2.486.000	441	1.096 326.000
Filet maillant à gros poisson	2.511.000	447	1.122 417.000
Senne tournante (tiré-tiré)	6.447.000	37	238.539.000
Standard	1.900.000	253	480.700.000
Total		1.178	2.937.982.000

Source : Calculs faits dans le cadre de cette étude

Unité : F.CFA

Pêche artisanale maritime non motorisée

Amputés du montant de l'achat du moteur, les investissements au niveau de la pêche artisanale maritime non motorisée ne paraissent pas bien élevés, à peine un demi milliard (tableau 26).

Tableau 26 : Investissement selon le type d'unité de pêche artisanale maritime non motorisée en 2001

Nature de l'engin de pêche	Coût unitaire de l'investissement	Nombre d'unités	Coût total de l'investissement
Trémail à sardines	1.406.000	125	175.750.000
Filet maillant à gros poissons	1.431.000	63	90.153.000
Senne tournante (tiré-tiré)	5.367.000	0	0
Standard	820.000	188	154.160.000
Total		376	420.063.000

Source : Calculs faits dans le cadre de cette étude

Unité : F.CFA

¹⁵ Ministère de l'Economie Forestière, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture, Rapport d'activités 2001.

Pêche artisanale continentale

Le montant de l'investissement total annuel, en matériel de pêche pour la pratique de la pêche artisanale continentale se situe à un peu moins de deux milliards de francs CFA (tableau 27).

Tableau 27 : Investissement selon la nature de l'engin dans la pêche artisanale continentale en 2001

Type de pêche	Coût unitaire de l'investissement	Nombre d'unités	Coût total de l'investissement
Standard motorisé	1.900.000	278	528.200.000
Standard non motorisé	820.000	1.564	1.282.480.000
Total		1.842	1.810.680.000

Source : Calculs faits dans le cadre de cette étude

Unité : F.CFA

On note la forte proportion des équipements non motorisés. Les embarcations y relatives sont en majeure partie de fabrication locale, dont le coût varie entre 200.000 et 300.000 FCFA. Un plafond de 600.000 FCFA est consacré à la nappe de filet et aux autres accessoires.

In fine, l'investissement total annuel en matériel de pêche se plafonne en 2001 à un peu plus de 7 milliards de francs CFA. La pêche artisanale maritime motorisée enregistrant le plus fort niveau d'investissement, suivie de la pêche industrielle puis de la pêche artisanale continentale non motorisée.

Tableau 28 : Investissement Total annuel en matériel de pêche en 2001

Nature de la pêche	Montant total de l'investissement
Pêche industrielle	2 183 076 890
Pêche artisanale maritime motorisée	2.937.982.000
Pêche artisanale maritime non motorisée	420.063.000
Pêche artisanale continentale	1.810.680.000
Total	7.351.801.890

Source : Calculs faits dans le cadre de cette étude

Unité : F.CFA

b) Infrastructures à terre

Les infrastructures à terre constituent l'ensemble des moyens relatifs aux équipements d'appui à la pêche elle-même et aux équipements liés à la transformation. Les équipements d'appui à la pêche sont des investissements lourds, réalisés grâce au soutien financier des partenaires au développement comme le Japon dans les grands centres de pêche disséminés sur l'ensemble du territoire national. En 2001, la coopération japonaise a entièrement financé la construction d'un centre d'appui et de services à Port-Gentil pour un montant global de 4.750.000.000 FCFA. Ce centre abrite des générateurs de glace et des chambres froides. Avec un taux d'amortissement de 8%¹⁶ pour les bâtiments, nous avons 380.000.000 FCFA d'investissement annuel.

En outre, à la suite de la requête introduite au niveau de la DGPA, il nous a été seulement communiqué les investissements inscrits au budget de l'Etat gabonais de 1994 à 2000. En l'absence d'informations supplémentaires relatives à la mise à disposition effective

¹⁶ Code Général des Impôts Directs et Indirects, République Gabonaise, Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation, page 15, juin 2000.

de ces fonds et aux différentes utilisations, nous considérons que l'information disponible concernait la dépense effective qui était totalement consacrée à l'investissement. Le tableau 29 nous présente l'évaluation de ces investissements au titre de l'année 2001.

Tableau 29 : Autres investissements annuels en infrastructures à terre en 2001

Année	Nature de l'investissement	Montant	Taux Amortissement	Amortissement annuel
1994	Eleveage en cages flottantes	20.000.000	33,33%	0
1995	Système informatique de gestion de pêches	20.000.000	33,33%	0
1996	Système informatique de gestion de pêches	25.000.000	33,33%	0
	Installations écloséries	25.000.000	15%	3.750.000
	Brigades de pêches	45.000.000	33,33%	0
1997	Système informatique de gestion de pêches	34.000.000	33,33%	0
	Eleveage en cages flottantes	27.000.000	33,33%	0
	Installations écloséries	16.000.000	15%	2.400.000
	Centre des pêcheurs (Owendo et Omboué)	100.000.000	8%	8.000.000
1998	Brigades de pêches	50.000.000	33,33%	0
	Système informatique de gestion de pêches	20.000.000	33,33%	0
	Eleveage en cages flottantes	20.000.000	33,33%	0
	Installations écloséries	27.000.000	15%	4.050.000
	Centre des pêcheurs (Owendo et Omboué)	72.000.000	8%	5.760.000
1999	Brigades de pêches	50.000.000	33,33%	16.666.650
	Réhabilitation du centre d'alevinage	163.000.000	8%	13.040.000
2000	Promotion de sites aquacoles	24 000.000	15%	3.600.000
	Réhabilitation du centre d'alevinage	22.932 000	8%	1.834.560
	Brigades de pêches	22.953.000	33,33%	7.650.925
	Système informatique de gestion de pêches	46.997.203	33,33%	15.665.733
	Centre des pêcheurs (Owendo et Omboué)	20.989.000	8%	1.679.120
TOTAL INVESTISSEMENT ANNUEL				84.096.988

Source : Calculs faits dans le cadre de cette étude

Le taux d'amortissement est fonction de la durée de vie de l'investissement. 33,33% correspond par exemple à 3 ans. Un investissement réalisé est amortissable sur 3 ans à compter de l'année de réalisation de l'investissement. L'investissement réalisé de 1994 à 1998 au taux de 33,33% n'a pas d'annuité d'amortissement en 2001. ce qui explique les montants nuls observés sur la colonne amortissement annuel.

Enfin, pour ce qui est de l'activité de transformation du poisson, le compte d'exploitation type a donné un produit de 17.875.000 FCFA par fumoir. Connaissant la valeur de la production retracée, via la consommation finale des ménages, on peut estimer le nombre

de fumoirs nécessaires pour cette production, à 420 fumoirs de 20 mètres. L'étude sur la filière doit en principe permettre la prise en compte de tous ces éléments.

Le coût de la construction d'un fumoir est de 600.000 F CFA amortissable en quatre ans. Ajouté à cela, les frais financiers de l'ordre de 40.000 F CFA correspondant au paiement d'un intérêt sur emprunt pour la réalisation de l'investissement. L'investissement est donc de 165.000 F CFA/fumoir. Soit au total : 69.300.000 F CFA (420 x 165.000).

L'investissement total au titre de 2001, pour les infrastructures à terre peut donc être évalué à 533 396 988 F.CFA.

En définitive, le montant total des investissements réalisés, dans le cadre de l'exercice de l'activité de pêche au Gabon au titre de l'année 2001 s'élève à près de 8 milliards de F.CFA (tableau 30).

Ce qui est considérable en termes de répercussion sur le reste de l'activité économique nationale.

Tableau 30 : Investissement annuel dans le domaine de la pêche en 2001

Nature de l'investissement	Montant de l'investissement
Investissement en matériel de pêche	7.351.801.890
Infrastructures à terre	533.396.988
Investissement total annuel	7.885.198.878

Source : DGSEE/DGPA

Unité : F.CFA

5.4.2 La balance commerciale des produits de la pêche

La balance commerciale des produits halieutiques est bénéficiaire au Gabon, du fait essentiellement des exportations de crustacés. Son solde qui est de + 3.450.766.405 n'est pas très loin du niveau total de l'ensemble des exportations. Le secteur de la pêche constitue donc, une source non négligeable d'entrée de devises pour l'économie nationale.

Tableau 31 : Balance commerciale en 2001 des produits de la pêche au Gabon

Désignation	Importations	Exportations
Poisson frais	21.757.989	33.757.920
Poisson congelé	3.280.245.859	483.079.241
Poisson fumé, salé, séché, etc.	333.493.768	383.500
Autres	61.076.688	18.443.200
Crabes	0	301.266.430
Crevettes	7.000.333	6.166.517.538
Langoustes	0	125.768.385
Seiches	0	25.124.828
Total	3.703.574.637	7.154.341.042
Solde		+ 3.450.766.405

Source : Douanes

Unité : F.CFA

5.4.3 Contributions au budget de l'Etat

Les autres contributions sont composées aussi bien des recettes budgétaires d'origine fiscales au bénéfice de l'Etat, que du produit des protocoles financiers accompagnant les accords des pêches signés entre l'Union Européenne et le Gabon. Pour ce qui est des recettes budgétaires, nous ne pouvons faire ressortir que les taxes dont nous disposons. Les données concernant les licences de pêche accordées aux armateurs ne sont pas disponibles.

Tableau 32 : Taxes générées par les produits de la pêche en 2001

Produits	Taxes à l'importation	Taxe à la valeur ajoutée	Total
Poissons	1.859.000.000	1 595.000.000	3.454.000.000
Crustacés	13.000.000	9.000.000	22.000.000
Poisson séché, fumé et salé	76.000.000	73.000.000	149.000.000
Total	1. 948 000.000	1.677.000.000	3.625.000.000

Source : DGSEE

Unité : F.CFA

Sur la base des informations disponibles qui proviennent en grande majorité des importations et de la commercialisation des produits congelés et surgelés, la pêche contribue pour près de 4 milliards de recettes publiques.

Tableau 33 : Contributions du secteur de la pêche aux finances publiques en 2001

Produits	Montant
Autorisations de pêche dans le domaine artisanal	13.000.000
Accords de pêche avec l'Union Européenne	828.145.712
Taxes générées par les produits de la pêche	3.625.000.000
Total	4.466.145.712

Source : DGSEE

Unité : F CFA

On peut y ajouter les 13 millions de FCFA communiqués par la Direction des Pêches Artisanales en terme d'autorisations de pêche artisanale pour le compte de l'année 2001 et le produit des accords de pêche.

En plus, le nouveau Protocole financier négocié en 2001 pour une durée de 4 ans concède aux navires de l'Union Européenne un tonnage de référence 10.500 tonnes / an et autorise 64 navires à pêcher les thonidés, les crevettes profondes et les céphalopodes dans la ZEE. Les contreparties financières correspondantes à ce nouveau Protocole ont été fixées à 828.145.712 F.CFA / an soit 3.312.582.850 F CFA pour quatre ans. 70% de la contrepartie financière globale sont contractuellement affectés à des actions directes en faveur du développement des pêches et de l'aquaculture dans la suite logique des actions déjà engagées.

5.4.4 Contribution au budget des collectivités locales

Il s'agit essentiellement des taxes spécifiques à la commercialisation dont le bénéfice va aux collectivités locales. Compte tenu du manque d'organisation au niveau de la collecte de l'information, les données y relatives sont inconnues. Il ne nous a pas été possible d'avoir le détail des ressources des collectivités locales au niveau de la situation de l'exécution des recettes au Trésor Public, eu égard au niveau d'agrégation des données. Ces dernières peuvent cependant, être mieux cernées dans le cadre d'une étude sur la filière. Cette étude permettrait

de dénombrer le nombre de personnes impliquées dans la filière de la commercialisation des produits frais de la pêche.

5.4.5 Contribution au développement local et à la lutte contre la pauvreté

En l'absence de données sur la composition spécifique des ménages de pêcheurs, nous considérons le nombre de personnes moyen par ménage issu des dernières opérations de recensement à l'échelle nationale, à savoir 5 personnes par ménage. En considérant que chaque pêcheur est un chef de ménage, nous pouvons penser que ($5 \times (4\,298 + 3\,500 + 404)$) soit 41.010 personnes tirent leurs moyens d'existence de la pêche. A cela s'ajoute le nombre d'emplois saisonniers susceptibles de se créer, la constitution de revenus d'appoint pour certaines catégories les plus pauvres de la population et d'autres effets induits non encore quantifiés et qui pourraient l'être avec une étude sur la filière. La contribution de la pêche au développement local et la lutte contre la pauvreté n'en serait qu'appréciable.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

6.1 Conclusions

La présente étude sur la contribution du secteur des pêches à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) au Gabon a permis de mieux situer la place occupée par la pêche dans l'économie nationale. Cette étude a conduit aux principaux résultats suivants :

- La pêche a contribué à hauteur de 1,51% dans la formation du PIB au Gabon en 2001 ;
- La pêche artisanale participe considérablement à cette action à près de 1% du PIB global ;
- L'évaluation de la contribution des produits transformés a pu être menée avec quelques difficultés, compte tenu du peu de statistiques disponibles. La part dans le PIB ne représente que 0,059%. Les informations actuelles ne permettent pas d'avoir une approche objective de la valeur du PIB ;
- Le Gabon a une consommation annuelle per capita qui se situerait autour de 37,5 kg de poisson, plaçant ainsi le Gabonais comme étant l'un des plus gros consommateurs de poisson en Afrique ;
- L'investissement annuel pour la pratique de la pêche artisanale (maritime et continentale) est de plus de 7 milliards de F CFA ;
- La balance commerciale des produits de la pêche au Gabon est excédentaire en valeur du fait des exportations de crustacés et déficitaire en volume.

Les conclusions auxquelles nous sommes parvenus à travers de cette étude revêtent un caractère particulier, surtout dans le contexte actuel de l'économie gabonaise. Le Gabon se situe dans une phase que nous pouvons qualifier de transitoire entre l'économie de rente et l'économie de production des richesses à proprement parler. En effet, la baisse tendancielle de la production pétrolière remet à jour le problème de l'après pétrole. Face à cette préoccupation, le Gouvernement de la République s'attèle à diversifier son économie, c'est ainsi que trois domaines ont été identifiés pour constituer des voies certaines de substitution de la rente jusque là tirée de l'exploitation pétrolière. Il s'agit des services (banques, télécommunications, etc..), de l'industrialisation de la filière bois et du développement de la filière pêche. Il faut donc que, plus que par le passé, une attention particulière soit portée sur

cette filière pêche, surtout la pêche artisanale pour son fort potentiel et son emprise directe sur les populations locales.

Bien qu'il semble que la contribution du secteur des pêches à la formation du PIB ait été surestimée dans le passé, il faut admettre aujourd'hui que les résultats auxquels nous sommes parvenus dans cette étude restent encore en deçà de la réalité. Le secteur de la pêche constitue un gisement de valeur ajoutée, d'emplois directs, de ressources alimentaires pour les populations et de recettes fiscales pour l'Etat. Il faut des objectifs clairement affichés en terme de contribution à la formation du PIB et incidemment à la croissance économique. La poursuite de ces objectifs par des politiques adaptées et menées avec le soutien des partenaires, qui du reste sont véritablement mobilisés pour la circonstance est impérative.

Le Gouvernement de la République a déjà dans ce sens, défini une nouvelle politique de gestion durable, responsable et profitable des ressources naturelles, en vue d'améliorer cette contribution.

La stratégie globale est d'augmenter les débarquements et la production en favorisant dans un premier temps, l'exploitation des espèces sous-exploitées, tels que les espèces des fonds profonds et les espèces pélagiques. Puis en développant l'aquaculture qui du reste n'a pas été prise en compte dans cette étude. Enfin, en améliorant l'aménagement des pêcheries actuellement exploitées, afin d'atteindre des niveaux soutenables de production, de productivité et de revenus pour l'ensemble du secteur (capture, transformation, commerce) pour ainsi contribuer davantage à l'économie nationale, aux revenus et au bien-être des populations.

6.2 Recommandations

La pêche reste une alternative, non seulement dans l'optique de l'après pétrole, mais aussi dans la diversification de l'économie nationale. Ainsi, le secteur d'avenir doit faire l'objet d'analyse et/ou des études minutieuses pour qu'il puisse contribuer de façon significative à cette économie si désirée par les politiques nationales. Pour ce faire, il faut :

- 1- Etablir une collaboration plus étroite entre la Cellule Statistique de la DGPA et les utilisateurs potentiels des statistiques produites, au premier rang desquels la DGSEE à qui incombe la mission de compilation des statistiques au niveau national et de coordination de la production des statistiques par les autres unités administratives comme celle du Commissariat Générale au Plan et au Développement (CGPD) à la tête desquelles se trouve la Direction de la Planification Générale (DPG). En effet, l'une des missions de la DPG est de mener une meilleure description prospective des politiques économiques et sociales. Cette collaboration doit permettre de discuter de l'usage qui est fait de ces statistiques, afin qu'elles répondent au mieux aux besoins des utilisateurs ;
- 2- Mettre en place un système de collecte des prix à la production des principales espèces pour les besoins d'une meilleure évaluation de la production de la pêche et incidemment de la contribution à la création de la richesse nationale ;
- 3- Organiser un atelier visant le renforcement des capacités en matière de collecte et de fixation des prix des produits de la pêche, au bénéfice des techniciens de la DGPA et des statisticiens en charge de l'élaboration des comptes de la nation (DCN), avec le concours des partenaires au développement (FAO, Coopération Japonaise, Coopération Française, etc..).

- 4- Réaliser une étude sur la filière pêche couvrant toutes les activités connexes à la pêche dans une approche filière, notamment : la production, la transformation et la commercialisation de ces produits, y compris les valeurs liées au commerce informel ;
- 5- Obliger les armateurs et responsables de pirogues à déclarer systématiquement le volume de production affecté aux travailleurs pour leur usage personnel, afin de mieux évaluer l'autoconsommation ;
- 6- Améliorer le système de collecte de la production destinée à l'exportation, grâce à une forte collaboration du département en charge de l'Agriculture, de la DGPA, des Douanes et de la DGSEE ;
- 7- Mettre en place dans les principaux sites d'embarquement, un système de relevés journaliers ou hebdomadaires (avec un correspondant) pour ce qui est des exportations de poissons fumés. Ce qui aura comme autre avantage la comparaison de la production censée être transformée et exportée (suite à l'utilisation des ratios), et celle qui l'est effectivement (issue des relevés) ;
- 8- Introduire dans les enquêtes cadres de questions relatives à la nature de la pêche pratiquée (professionnelle ou pas) ;
- 9- Elaborer un questionnaire (ou formulaire) à soumettre à chaque armateur pour suivre l'évolution des emplois dans le sous secteur de la pêche industrielle ;
- 10- Organiser des enquêtes cadres pour les données relatives à la pêche artisanale continentale, selon une périodicité qui sera déterminée en fonction des contraintes financières.

En outre, il faut signaler la dimension sociale de la pêche qui a un impact sur les autres secteurs (en tant que secteur qui contribue à la sécurité alimentaire). Il va de soi qu'une fiscalité adaptée au secteur pourra mobiliser davantage des ressources et accroître les performances du secteur. Pour la détermination du prix au producteur et au consommateur, il convient de réaliser une étude qui doit cerner tous les facteurs (taxes, redevances et autres) intervenant dans la fixation du prix.

BIBLIOGRAPHIE

Anonyme, 1994.- Crédit à la Pêche Artisanale en Afrique Centrale, Document de la DGPA, 56 p.

Anonyme, 1995.- Etude pour l'Implantation de trois Centres d'Appui à la Pêche Artisanale à OMBOUE, GAMBA et MAYUMBA, Termes de référence, Document la DGPA, 8 p.

Anonyme, 1999.- Le développement des Pêches Artisanales et de l'Aquaculture au Gabon, Agence Japonaise de Coopération Internationale, 49 p.

Anonyme, 1983.- Organisation et développement de la pêche maritime, Proposition d'études de réalisation, Document de la DGPA, 46 p.

Anonyme, 1987.- Stratégie de développement du secteur des pêches maritimes au Gabon, Document du Commissariat Général au Plan et au Développement, 98 p.

Anonyme, 1989.- Projet de Déclaration de la Stratégie de développement de la pêche maritime au Gabon, Document de la DGPA, 26 p.

Anonyme, 1989.- Projet de Développement des Pêches Maritimes du Gabon portant création d'un Fonds d'Aide et de Garantie, Document de la DGPA. 26 p.

Anonyme, 1998.- Projet gabonais de Développement de la Pêche Artisanale et de la Pisciculture, COFREPECHE, 31998, 36 p.

Anonyme, 2000.- Projet d'Aménagement d'un Centre de Pêches Artisanales en République Gabonaise, Agence Japonaise de Coopération Internationale, 44 p.

Anonyme, 2004.- Programme National d'Investissement à Moyen terme (PNIMT) dans le cadre du NEPAD-PDDAA, septembre 2004, 23 p.

BLANCHARD X., 2003.- La pêche et l'aquaculture, Fiche réalisée par la Mission Economique Régionale de Libreville, Novembre 2003.

BREUIL C., 1996.- Revue du Secteur des Pêches et de l'Aquaculture : Mali, FAO, Rome.

DGPA.- Rapports d'Activités de 2000 ; 2001 ; 2002 et 2003. Cellule Statistique.

MBO G., 1995.- Pêche et commercialisation de l'ethmalose sur l'axe Libreville-Yaounde, Mémoire de fin d'études, 93 p.

Ministère de la Marine Marchande et de la Pêche, Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture, Mai 1998.- Projet de développement de la pêche artisanale et de la pisciculture au Gabon, rapport de préparation. Tome 1 - rapport et annexes 1 à 7.

Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement, Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques, 2000.- Comptes nationaux du Gabon, définitifs 1997, et 1998, semi-définitifs 1999, pages 12 et 27.

NEJAR N., 2002.- : La politique des pêches au Maroc : Analyse et propositions, Département de l'Economie, des finances et de la Privatisation, Direction de la Politique Economique Générale, Document de travail n° 78, 4 p.

PNUD, 2002.- Rapport Mondial sur le Développement Humain, PNUD, 141 p.

RAGEAU F., 2000.- Le compte national de la pêche et de l'aquaculture : Méthodologie de la base 95, Insee, Banque de France, Trésor Public, N°7, Juillet 2000, 29 p.